

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 363

22 avril 2005

SOMMAIRE

"K" Line Holding Luxembourg S.A., Luxembourg	17378	Fongesco S.A.H., Luxembourg	17405
Actis Holding S.A., Luxembourg	17383	GDP, S.à r.l., Luxembourg	17379
Actis Holding S.A., Luxembourg	17384	Generali Hedge Fund Sicav, Luxembourg	17394
Ajax S.A.H., Luxembourg	17393	Gesellschaft zur Universitären Forschung (G.U.F.) S.A., Luxembourg	17408
Albin West S.A., Luxembourg	17400	Gestifactus S.A., Luxembourg	17424
Alena Invest, Sicav, Senningerberg	17399	Haston S.A., Luxembourg	17401
Altona Gestion S.A., Luxembourg	17418	Hatex S.A., Luxembourg	17423
Anegada S.A., Luxembourg	17422	Hatfield S.A., Luxembourg	17411
Aymrod S.A., Luxembourg	17403	Hofipa S.A., Luxembourg	17413
Bayside International S.A., Luxembourg	17411	Holdina S.A.H., Luxembourg	17397
BB Investissement S.A., Luxembourg	17401	Holding Papermill International S.A., Luxem- bourg	17417
BGA Wood S.A., Luxembourg	17378	Immobra S.A., Luxembourg	17421
Biopart S.A., Luxembourg	17420	Immoguardian S.A., Luxembourg	17393
Bipielle Investment Fund, Sicav, Luxembourg	17420	Invertrade S.A., Luxembourg	17399
Bluestar International S.A., Luxembourg	17409	Irina Investments Holding S.A., Luxembourg	17405
C.D.G. Participations S.A.H., Luxembourg	17394	Julius Baer Multibond, Sicav, Luxembourg	17419
Cablinvest S.A., Luxembourg	17410	Julius Baer Multicash, Sicav, Luxembourg	17421
Capstar Holding S.A., Luxembourg	17404	Julius Baer Multistock, Sicav, Luxembourg	17415
Carlo Hess-Agrar Service S.C., Oberglabach	17380	Kalvin S.A., Luxembourg	17417
Carry European Markets S.A., Luxembourg	17421	(The) Keops Multi-Manager Fund, Sicav, Luxem- bourg	17399
Cegedel S.A., Strassen	17404	Korea Invest S.A., Luxembourg	17419
Charon Holding S.A., Luxembourg	17406	Lhjrwing Dench Holding S.A., Luxembourg	17396
Ciel Holding S.A., Luxembourg	17398	Lumière Holding S.A., Strassen	17423
Coiffure André & Alain, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	17378	Magabir S.A.H., Luxembourg	17395
Compagnie Maritime Luxembourgeoise S.A. (CML) S.A.H., Luxembourg	17410	Marazzi Holding S.A., Luxembourg	17423
Credit Suisse MultiFund (Lux)	17379	Merrill Lynch Offshore Sterling Trust, Sicav, Sen- ningerberg	17407
CS Advantage (Lux), Sicav, Luxembourg	17396	Metals Finance Invest S.A., Luxembourg	17403
CS Private Universe (Lux)	17379	Mid Hellas S.A., Luxembourg	17422
Dagon Holding S.A., Luxembourg	17413	Mineral Futures S.A., Luxembourg	17416
Destiny Invest S.A., Luxembourg	17410	Mobility International Holding S.A., Luxembourg	17418
Dilos S.A.H., Bereldange	17402	Navlink S.A., Luxembourg	17397
Dod'Eau Distribution S.A., Luxembourg	17401	Newgate Alternative Investment Funds, Sicav, Munsbach	17398
European Finance & Management S.A., Luxem- bourg	17416	Nikkei Invest Corporation S.A.H., Luxembourg	17401
Evolutis Sicav, Luxembourg	17414	Nisoca Holding S.A., Luxembourg	17403
FDR Gestion S.A., Luxembourg	17413	Olcese Finance S.A., Luxembourg	17411
Fifood S.A., Luxembourg	17385		
Fifood S.A., Luxembourg	17393		
Finbelux S.A.H., Luxembourg	17424		

Orbis Sicav, Luxembourg.	17417	Shantar Holding S.A., Luxembourg.	17400
Palenque Finances S.A., Luxembourg.	17402	Shivling Holding S.A., Luxembourg.	17412
Partner Investment Fund, Sicav, Luxembourg . . .	17420	Sifold S.A.H., Luxembourg.	17414
Parts Immobilière S.A., Luxembourg.	17396	Smet S.A., Luxembourg.	17424
Parts Immobilière S.A., Luxembourg.	17405	SN GP, S.à r.l., Luxembourg	17381
PEH Quintessenz Sicav, Luxemburg.	17397	SN GP, S.à r.l., Luxembourg	17382
Photon International S.A., Luxembourg	17415	Soludec S.A., Luxembourg.	17414
Polifontaine S.A., Luxembourg	17413	Standard S.A.H., Strassen	17411
Premium Select Fund.	17379	StarPlus Sicav, Luxembourg-Strassen.	17395
Pricourt International S.A., Luxembourg.	17422	T.P.E. Luxembourg S.A., Doncols	17383
Promotion Immobilière Internationale S.A.H., Lu- xembourg	17416	Tontel Investissements S.A., Luxembourg.	17398
Quairos S.A., Luxembourg	17418	Trois Luxe Holding S.A., Luxembourg	17412
Real Estate Engineering and Development S.A., Luxembourg	17406	Van Lanschot Umbrella Fund, Sicav, Mamer	17400
S.A.D.E.M., Société Anonyme des Entreprises Minières S.A.H., Luxembourg.	17415	Variocap+ S.A., Luxembourg.	17405
S.G.P.M. International S.A., Luxembourg	17409	Vatem S.A.H., Luxembourg.	17403
S.P.I. S.A.H., Luxembourg.	17395	Veazar Holding S.A., Luxembourg	17418
Sabarel Holding S.A., Luxembourg.	17412	Vinum Invest S.A., Luxembourg	17394
Sella Global Strategy Sicav, Luxembourg	17409	Winning Funds, Sicav, Luxembourg	17402
		Woodlander Project S.A., Luxembourg	17408
		Xpress Real Estate S.A., Luxembourg	17406
		Ydavin Holding S.A., Luxembourg	17423

«K» LINE HOLDING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 11.439.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 3 mai 2004, le mandat du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, a été renouvelé pour la durée d'un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2005.

Luxembourg, le 11 janvier 2005.

Pour «K» LINE HOLDING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02766. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005287.3/1017/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

BGA WOOD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 56.755.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de la Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 janvier 2005.

Pour la société

J. Seckler

Notaire

(005380.3/231/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

COIFFURE ANDRE & ALAIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 33.430.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02341, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 janvier 2005.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(005138.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

PREMIUM SELECT FUND, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement des PREMIUM SELECT FUND, registriert in Luxemburg am 6. April 2005, réf. LSO-BD00769 wurde am 11. April 2005 beim Handels- und Gesellschaftsregister des Bezirksgerichts Luxemburg in Luxemburg zur Einsicht hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, 22. April 2005.

Für PREMIUM INVEST LUX MANAGEMENT S.A., Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société anonyme

Unterschriften

(029225.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2005.

GDP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 104.342.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 14 janvier 2005 que les personnes suivantes:

- Monsieur Philippe Fleurier, administrateur de sociétés, demeurant à 38, avenue de la sapinière, B-118 Bruxelles, Belgique;

- Monsieur Denis Drummond, cadre dirigeant, demeurant à 96, rue du 22 septembre, Courbevoie, France, ont transféré chacun une (1) des quarante mille (40.000) parts sociales qu'elles détenaient dans la Société à Monsieur Gérard Dumonteil, directeur de sociétés, demeurant à 86, rue Souveraine, B-1050 Bruxelles.

Depuis cette date, les parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

- Monsieur Philippe Fleurier, administrateur de sociétés, demeurant à 38, avenue de la sapinière, B-118 Bruxelles, Belgique, trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	39.999
- Monsieur Denis Drummond, cadre dirigeant, demeurant à 96, rue du 22 septembre Courbevoie, France trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales.	39.999
- Monsieur Gérard Dumonteil, directeur de sociétés, demeurant à 86, rue Souveraine, B-1050 Bruxelles, quatre-vingt mille et deux parts sociales.	80.002

Total: Cent soixante mille parts sociales. 160.000

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au Luxembourg, Luxembourg, le 7 avril 2005.

GDP, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2005, réf. LSO-BD02311. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031062.3/250/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2005.

CREDIT SUISSE MULTIFUND (LUX), Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion consolidé, signé avec effet au 22 avril 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, réf. LSO-BD03594, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2005.

CREDIT SUISSE MULTIFUND MANAGEMENT COMPANY

Signatures

(031705.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

CS PRIVATE UNIVERSE (LUX), Fonds commun de Placement.

Le règlement de gestion consolidé, signé avec effet au 22 avril 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, avec réf. LSO-BD03595, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 22 avril 2005.

CS PRIVATE UNIVERSE MANAGEMENT COMPANY

Signatures

(031708.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

CARLO HESS-AGRAR SERVICE, Zivilrechtliche Gesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-7431 Oberglabach, 12, rue Principale.
H. R. Luxemburg E 549.

—
STATUTEN

- 1) Carlo Hess, geboren zu Luxemburg, am 1. April 1962.
2) Monique Fisch, geboren zu Luxemburg, am 1. Juni 1967.

Die genannten Personen gründen eine Gesellschaft zivilrechtlicher Natur, wie folgt:

Art. 1. Es besteht eine Gesellschaft zivilrechtlicher Natur, welche dem Gesetz von 1915 über die Zivil- und Handelsgesellschaften und den Bestimmungen der Artikel 1832 bis 1873 des Zivilgesetzbuches unterworfen ist.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Ausführung von landwirtschaftlichen Arbeiten für Dritte, im weitestem Sinne.

Art. 3. Die Bezeichnung der Gesellschaft lautet CARLO HESS-AGRAR SERVICE.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 12, rue Principale, L-7431, Oberglabach.
Er kann durch Beschluss der Generalversammlung in jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 5. Die Gesellschaft wird auf unbegrenzte Dauer gegründet.
Sie kann durch Entscheidung der Mehrheit der Gesellschafter, welche des Kapitals vertreten, aufgelöst werden.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zweihundertundfünfzig Euro (€ 250,00), eingeteilt in zehn (10) Anteile von je fünfundzwanzig Euro (€ 25,00).

Das Einbringen der Gesellschafter kann nur durch deren einheitlichen Beschluss erhöht werden. Die Gesamtheit des Einbringens muss auf Anfrage der Gesellschafter gezeichnet werden. Die Zinsen laufen ab dem Tag der Aufforderung zur Einzahlung.

Art. 7. Die Gesellschaftsanteile sind frei unter Gesellschafter übertragbar.
Sie können nur mit dem Einverständnis aller übrigen Gesellschafter, sei es unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafters, an Dritte übertragen werden.

Wünscht ein Gesellschafter seine Anteile zu übertragen, so verfügen die übrigen Gesellschafter über ein Vorkaufsrecht zu einem Preis der jährlich einstimmig durch die Generalversammlung festgelegt wird. Jeder Gesellschafter verfügt über dieses Vorkaufsrecht im Verhältnis zu seinem Kapitalanteil. Beim Verzicht eines Gesellschafters auf dieses Vorkaufsrecht wird dessen Anteil den übrigen Gesellschaftern im Verhältnis zu ihrem Anteil vom restlichen Kapital zukommen.

Art. 8. Der Tod oder die Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters zieht nicht die Auflösung der Gesellschaft nach sich. Sollten die übrigen Gesellschafter ihr Vorkaufsrecht nicht voll ausüben, so besteht die Gesellschaft weiter zwischen den übrigen Gesellschaftern und den Erben des verstorbenen Gesellschafters. Jedoch müssen Letztere innerhalb von drei Monaten vom Tode an, eine Person benennen, welche sie gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Art. 9. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer vertreten, deren Befugnisse durch die Generalversammlung festgelegt werden.

Art. 10. Die jährliche Bilanz muss von den Gesellschaftern gutgeheissen werden, welche auch über die Verwendung des Gewinns beschliessen. Die Verteilung des Gewinns geschieht entsprechend den Anteilen der Gesellschafter am Kapital.

Art. 11. Eine ordentliche Generalversammlung findet rechtens im ersten Semester eines jeden Jahres statt, um über die Bilanz und das Resultat des verflossenen Jahres und den Übertragungswert der Anteile gemäss Artikel 7 der Satzung zu befinden.

Eine Generalversammlung der Gesellschafter kommt auf Einberufung eines Gesellschafters so oft zusammen wie das Interesse der Gesellschafter es verlangt.

Die Einberufungsschreiben müssen die Tagesordnung angeben.

Die Generalversammlung beschliesst mit einfacher Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter.

Jedoch bedürfen Satzungsänderungen der dreiviertel Mehrheit aller Stimmen aller Gesellschafter.

Art. 12. Bei Gesellschaftsauflösung wird die Liquidation durch die Gesellschafter vorgenommen, es sei denn, dass die Generalversammlung anders beschliesst.

Zeichnung und Einzahlung der Gesellschaftsanteile Die Gesellschaftsanteile wurden wie folgt gezeichnet:

1) Carlo Hess, vorbenannt, fünf Anteile	5
2) Monique Fisch, vorbenannt, fünf Anteile	5
Total: zehn Anteile	10

Alle Anteile wurden in bar eingezahlt so dass der Betrag von 250,00 Euro der Gesellschaft zur Verfügung steht

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschliessend haben sich die Kompargenten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung eingefunden, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären, und folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Anzahl der Geschäftsführer wird auf zwei (2) festgesetzt.

2. Zu Geschäftsführern werden ernannt:

- a) Carlo Hess;
- b) Monique Fisch.

3. Der Gesellschaftssitz befindet sich in 12, rue Principale, L-7431 Oberglabach.

4. Die Gesellschaft verpflichtet sich durch die alleinige Unterschrift eines der Geschäftsführer.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Oberglabach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Gezeichnet: C. Hess, M. Fisch.

Enregistré à Diekirch, le 4 janvier 2005, réf. DSO-BA00021. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(900095.3/000/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 janvier 2005.

**SN GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SAMOLOT INVESTMENTS, S.à r.l.).**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 104.539.

In the year two thousand and four, on the seventeenth day of December.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company SN PROPERTIES, S.à r.l. (previously SHARPEY INVESTMENTS, S.à r.l.), with registered office in L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under section B and number 104.544, (the «Member»),

represented by Mr Raphaël Rozanski, private employee, residing professionally at L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal,

by virtue of a proxy under private seal given on December 16th, 2004.

The said proxy after having been signed *ne varietur* by the attorney and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The attorney, acting as here above stated, declared and requested the undersigned notary to act the following:

I.- It results from a stock purchase agreement under private seal, dated on December 15th, 2004, recorded in Luxembourg on December 17th, 2004, references: LSO-AX05022 and put to the Trade and Companies Register of Luxembourg on December 17th, 2004, that the Member is the sole member of the société à responsabilité limitée SAMOLOT INVESTMENTS, S.à r.l., a corporation organised under the laws of Luxembourg, with registered office at L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal, R. C. S. Luxembourg n° B 104.539, incorporated by a deed received by the undersigned notary on December 2nd, 2004, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, (the «Company»).

II.- The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), represented by 125 (one hundred and twenty-five) corporate units with a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, all fully subscribed and entirely paid up, which are all held by the Member.

Then, the attorney, acting as here above stated, requested the notary to act the following resolutions of the Member:

First resolution

The Member resolves to amend the name of the Company from SAMOLOT INVESTMENTS, S.à r.l. into SN GP, S.à r.l.

Second resolution

The Member resolves to amend the article 3 of the Articles of Incorporation of the Company, so as to reflect the first resolution.

Consequently, the article 3 of the Articles of Incorporation of the Company is replaced by the following text in the English version:

«**Art. 3.** The Company's name is SN GP, S.à r.l.»

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately EUR 1,300.- (one thousand three hundred Euros).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the Member, duly represented, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the Member and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg-Bonnevoie, in the Office, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, acting as here above stated, the attorney signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société SN PROPERTIES, S.à r.l. (anciennement SHARPEY INVESTMENTS, S.à r.l.), avec siège social à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 104.544 (l'«Associée»),

représentée par Monsieur Raphaël Rozanski, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 16 décembre 2004.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

La personne mandataire, agissant ainsi qu'il a été dit, a exposé et a requis le notaire soussigné, d'acter ce qui suit:

I.- Il résulte d'un acte de cession de parts sociales sous seing privé daté du 15 décembre 2004, enregistré à Luxembourg-Sociétés le 17 décembre 2004, référence: LSO-AX05022 et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 17 décembre 2004, que l'Associée est l'associée unique de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée SAMOLOT INVESTMENTS, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal, R. C. S Luxembourg numéro B 104.539, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 2 décembre 2004, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (la «Société»).

II.- Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées, lesquelles appartiennent toutes à l'Associée.

Puis, la personne mandataire, agissant ainsi qu'il a été dit, a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes de l'Associée:

Première résolution

L'Associée décide de modifier la dénomination de la Société de SAMOLOT INVESTMENTS, S.à r.l. en SN GP, S.à r.l.

Deuxième résolution

L'Associée décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société afin de refléter la première résolution.

Par conséquent, l'article 3 des statuts de la Société est remplacé par le texte suivant dans la version française:

«**Art. 3.** La dénomination de la Société est SN GP, S.à r.l.»

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 1.300,- (mille trois cents euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de l'Associée, dûment représentée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de l'Associée, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne mandataire, ès qualités qu'elle agit, la personne mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Rozanski, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, vol. 23CS, fol. 14, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 10 janvier 2005.

T. Metzler.

(003077.3/222/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2005.

**SN GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SAMOLOT INVESTMENTS, S.à r.l.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 104.539.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 10 janvier 2005.

T. Metzler.

(003080.3/222/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2005.

T.P.E. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, Bohey 25.

R. C. Luxembourg B 105.206.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme T.P.E. LUXEMBOURG S.A. avec siège social à L-9647 Doncols, Bohey 25, au capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par cent actions (100) de trois cent dix euros (EUR 310.-) chacune.

L'assemblée est tenue sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Chevigne, employé, demeurant à B-6600 Bastogne (Belgique), 83, Chaussée d'Arlon.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Adrien Chevigne, employé, demeurant à B-6600 Bastogne (Belgique), 83, Chaussée d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Edouard Barchon, demeurant à B-4480 Aubel, 52, rue de Messitert, tous ici présents et cet acceptant.

Les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent se trouvent indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents ou leurs mandataires et les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Qu'il résulte de ladite liste de présence que les actionnaires détenant l'intégralité du capital social sont présents ou représentés, de sorte que cette assemblée générale extraordinaire peut décider valablement.

L'assemblée, après délibération sur l'ordre du jour de la présente assemblée, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre des administrateurs à quatre.

Est nommé comme quatrième administrateur pour une durée de six ans

Monsieur Edouard Barchon, demeurant à B-4480 Aubel, 52, rue de Messitert,

Deuxième résolution

La démission du commissaire au comptes P & L ASSOCIATES, société anonyme avec siège social à L-9530 Wiltz, Grand-rue 41, est accordée et décharge lui est accordée.

Est nommé comme nouveau commissaire aux comptes: Monsieur Jean-Luc Chevigne, employé, demeurant à B-6600 Bastogne (Belgique), 83, Chaussée d'Arlon.

Troisième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration de nommer Monsieur Edouard Barchon demeurant à B-4480 Aubel, 52, rue de Messitert, en tant qu'administrateur-délégué.

La société est valablement engagée en toute circonstances par la seule signature de l'administrateur-délégué.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance.

Signé: L. Chevigne, A. Chevigne, E. Barchon.

Enregistré à Diekirch, le 31 décembre 2004, réf. DSO-AX00445. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(900083.2//41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 janvier 2005.

**ACTIS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. ACTIS S.A.).**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 47.026.

L'an deux mille quatre, le seize décembre.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

A Luxembourg:

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ACTIS S.A., ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 47.026, constituée sous la forme de société anonyme holding et sous la dénomination de ACTIS HOLDING S.A. suivant acte reçu en date du 23 mars 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 252 du 27 juin 1994 et dont les statuts ont été modifiés à différentes reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu en date du 19 juin 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1276 du 3 septembre 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Robert Langmantel, administrateur de sociétés, demeurant à Frisange.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie Weber, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Günter Ladirsch, employé privé, demeurant à Trèves (Allemagne).

Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter.

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que

les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les deux mille cinq cents (2.500) actions représentant l'intégralité du capital social, actuellement fixé à soixante-deux mille euros (EUR 62.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Adoption par la société du statut de société anonyme holding, à compter du 1^{er} janvier 2005 et modification de l'article deux des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut également acquérir et mettre en valeur toutes marques de fabrique ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés, le tout en restant dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.»

2. Modification de la dénomination sociale de ACTIS S.A. en ACTIS HOLDING S.A., à compter du 1^{er} janvier 2005 et modification subséquente du premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de faire adopter par la société le statut de société anonyme holding, à compter du 1^{er} janvier 2005, et en conséquence de modifier l'article 2 des statuts de la société, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut également acquérir et mettre en valeur toutes marques de fabrique ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés, le tout en restant dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société de ACTIS S.A. en ACTIS HOLDING S.A. à compter du 1^{er} janvier 2005.

Afin de tenir compte de la présente résolution et de celle qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}, alinéa 1^{er}.** Il existe une société anonyme holding luxembourgeoise, sous la dénomination de ACTIS HOLDING S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture les comparants prémentionnés ont tous signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. Langmantel, G. Ladirsch, J.-M. Weber, M. Thyès-Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, vol. 146S, fol. 22, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2005.

M. Thyès-Walch.

(002828.3/233/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2005.

**ACTIS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. ACTIS S.A.).**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 47.026.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2005.

M. Thyès-Walch.

(002831.3/233/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2005.

FIFOOD S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 98.072.

L'an deux mille quatre, le seize décembre.

Par-devant Nous, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FIFOOD S.A., avec siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 98.072 Les statuts n'ont pas été modifiés depuis un acte du notaire instrumentant du 23 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°135 du 3 février 2004 par lequel la Société avait adapté ses statuts.

La séance est ouverte à dix-huit heures sous la présidence de Monsieur Claude Geiben, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Manu Lentz, avocat, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

L'assemblée élit comme scrutateurs Monsieur Pol Steinhäuser, maître en droit, et Mademoiselle Corinne Petit, employée privée, les deux avec même adresse professionnelle.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de 2,- EUR (deux euros) chacune, représentant le capital total émis de la Société sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, en l'absence de convocation préalable, toutes les personnes présentes ou représentées à l'assemblée ayant accepté de se réunir après examen de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant la signature des mandataires des actionnaires représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec la procuration, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de transférer le siège social du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie
2. Décision de changer la nationalité de la Société de luxembourgeoise en italienne
3. Approbation de la situation des comptes de clôture au Luxembourg, qui seront à considérer en même temps comme comptes d'ouverture en Italie
4. Désignation de mandataires avec pouvoirs pour représenter la Société au Luxembourg et en Italie dans toutes les instances et dans toutes les procédures administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes à accomplir en relation avec le transfert du siège social
5. Décision de modifier la dénomination sociale de la Société en celle de GLENROCK ITALIA s.r.l.
6. Décider d'accepter les démissions des administrateurs et commissaire actuellement en fonctions, et de leur accorder décharge pour leur mission
7. Décision de transformer la société en société à responsabilité limitée, avec adoption de nouveaux statuts en conformité avec la législation sur les sociétés à responsabilité limitée
8. Décider de nommer de nouveaux gérants de la Société
9. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société, jusqu'ici fixé à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, en Italie à l'adresse suivante: Novara (Italie), Corso Cavallotti, 26/30.

L'assemblée générale décide que ce transfert de siège a lieu avec tous les avoirs, les actifs et les passifs de la Société, tout compris et rien excepté, sans dissolution ni liquidation préalables de la Société, qui continuera d'exister sous la nationalité italienne.

Deuxième résolution

En conséquence du transfert de siège qui vient d'être décidé, l'assemblée générale décide de changer la nationalité de la Société et d'adopter dorénavant pour la Société la nationalité italienne.

Troisième résolution

L'assemblée générale se réfère à la situation des comptes sociaux au 31 octobre 2004, telle qu'elle est soumise aux associés, et décide que cette même situation des comptes sociaux est à considérer comme comptes sociaux de clôture à Luxembourg et en même temps comme comptes d'ouverture en Italie.

Une copie dudit bilan, après signature ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles en même temps.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de conférer à Monsieur Claude Geiben, préqualifié, tous pouvoirs pour représenter seul la Société au Grand-Duché de Luxembourg dans toutes les instances administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes à accomplir en relation avec le transfert du siège.

L'assemblée générale décide de conférer à Monsieur Ronn Benatoff, directeur de sociétés, né à Milan le 16 février 1950, résident à Milan, Via Guastalla, 9, tous pouvoirs pour représenter seul la Société en Italie, pour effectuer toutes formalités dans toutes les instances administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes à accomplir en relation avec le transfert du siège, et en particulier à procéder au dépôt et à la publication du présent acte, et des statuts présentement adoptés, entre les mains de toutes autorités compétentes.

Cinquième résolution

En vue de la résolution qui va suivre, l'assemblée générale décide de changer la dénomination de la Société de FIFOOD S.A. en celle de GLENROCK ITALIA s.r.l.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions des actuels administrateurs et du commissaire, intervenues en date de ce jour et, par vote spécial, leur accorde tous pleine et entière décharge.

Septième résolution

L'assemblée générale décide d'adopter pour la Société la forme d'une société à responsabilité limitée et que sa dénomination sera dorénavant GLENROCK ITALIA s.r.l., en conformité avec les lois et usances italiennes sur les sociétés commerciales à responsabilité limitée.

Afin de mettre les statuts de la Société en conformité avec les lois italiennes, et notamment les nouvelles lois sur les sociétés à responsabilité limitée, l'assemblée générale décide d'adopter les statuts suivants, qui régiront dorénavant la Société, étant précisé par l'assemblée que la version italienne fera dorénavant seule foi, sa traduction française y étant ajoutée pour satisfaire aux dispositions de la loi modifiée du 9 décembre 1976 relative à l'organisation du notariat, et à titre indicatif:

«STATUTO

Denominazione, oggetto, sede e durata

1) E' costituita una società a responsabilità limitata con la denominazione:
GLENROCK ITALIA S.r.l.

2) L'oggetto sociale é costituito dalle seguenti attività:

L'oggetto della Società è di negoziare, ivi compresa la vendita all'ingrosso, vendita per intermediazione, e vendita futura, nonchè l'importazione e l'esportazione di materie prime, minerali, metalli, materie organiche, prodotti semilavorati, prodotti finiti di ogni natura e sotto ogni nome.

La Società ha inoltre per oggetto l'assunzione di partecipazioni in genere sotto qualunque forma o natura, a Lussemburgo o all'estero, in altre imprese commerciali, industriali, finanziarie o altre, l'acquisto di titoli e diritti per via di partecipazione, apporto, sottoscrizione, presa ferma, opzione, acquisto, permuta, negoziazione o in ogni altro modo e ancora l'acquisto di brevetti e marchi e la concessione di licenze, la loro gestione e valorizzazione. Essa potrà chiedere in prestito anche tramite emissioni di prestiti obbligatari o indebitarsi in altra maniera per i bisogni di finanziamento della sua attività sociale.

Essa può inoltre accordare alle imprese nelle quali partecipa, ogni concorso o assistenza finanziaria tramite prestiti, anticipi o garanzie.

La Società può svolgere ogni tipo di transazione commerciale, industriale, o attività nel settore immobiliare che potrebbe essere necessaria, o semplicemente utile e che serve al raggiungimento del suo oggetto sociale.

3) La società ha sede in Novara.

L'organo amministrativo ha facoltà di istituire e sopprimere, in Italia ed all'estero, uffici, depositi e rappresentanze purché non aventi caratteristiche di sedi secondarie.

4) La società é duratura sino a tutto il 31 dicembre 2030.

5) Il domicilio dei soci, per quanto concerne i loro rapporti con la società, è quello risultante dal libro dei soci.

Conferimenti e capitale

6) Il capitale sociale é di euro 31.000,- (trenteunomilleeuro).

I conferimenti possono avere ad oggetto ogni elemento patrimoniale consentito dalla legge.

Per le decisioni di aumento e riduzione del capitale sociale si applicano gli articoli 2481 e seguenti del Codice Civile.

Salvo il caso di cui all'articolo 2482-ter C.C., gli aumenti del capitale possono essere attuati anche mediante offerta di partecipazioni di nuova emissione a terzi; in tal caso, spetta ai soci che non hanno concorso alla decisione il diritto di recesso a norma dell'articolo 2473 C.C.

Nel caso di riduzione per perdite che incidono sul capitale sociale per oltre un terzo, può essere omesso il deposito presso la sede sociale della documentazione prevista dall'articolo 2482-bis, comma secondo C.C., in previsione dell'assemblea ivi indicata.

La società potrà acquisire dai soci versamenti, a titolo oneroso o gratuito, in conto capitale o ad altro titolo, anche con obbligo di rimborso, nel rispetto delle normative vigenti, con particolare riferimento a quelle che regolano la raccolta di risparmio tra il pubblico; il tutto fatto salvo il disposto dell'art. 2467 C.C.

L'assemblea può deliberare la riduzione del capitale sociale (nel rispetto degli importi minimi previsti e delle disposizioni stabilite a favore dei terzi) anche mediante assegnazione a singoli soci o gruppi di soci di determinate attività sociali o di azioni o quote di altre aziende nelle quali la società abbia partecipazione.

7) I diritti sociali spettano ai soci in misura proporzionale alle rispettive partecipazioni al capitale.

Le partecipazioni sociali rappresentano una quota del capitale.

Il valore nominale delle partecipazioni è pari al capitale sociale diviso per la quota rappresentata da ciascuna di esse.

8) Le partecipazioni sono liberamente trasferibili a causa di morte; in caso di trasferimento di partecipazioni per atto tra vivi, agli altri soci spetta il diritto di prelazione per l'acquisto nel modo seguente:

a) il socio che intende vendere o comunque trasferire in tutto od in parte le proprie partecipazioni e/o diritti d'opzione dovrà darne comunicazione a tutti i soci ed all'organo amministrativo mediante lettera raccomandata con ricevuta di ritorno inviata alla sede della società ed al domicilio di ciascuno dei soci risultante dal libro soci; la comunicazione deve contenere le generalità del cessionario, il prezzo richiesto (o il valore in ogni caso convertito in denaro, in caso di alienazione gratuita o diversa dalla compravendita) e le altre condizioni della cessione.

Il diritto di prelazione dovrà essere esercitato con le seguenti modalità, condizioni e termini:

- ogni socio interessato all'acquisto deve far pervenire al socio offerente la dichiarazione d'esercizio della prelazione con lettera raccomandata consegnata alle poste non oltre trenta giorni dalla data di spedizione (risultante dal timbro postale) dell'offerta di prelazione;

- ove il diritto di prelazione sia esercitato da più soci, le partecipazioni e/o i diritti di opzione offerti spetteranno ai soci interessati in proporzione al capitale da ciascuno di essi posseduto.

b) la prelazione dev'essere esercitata per il prezzo (o il valore) indicato dall'offerente; ove il medesimo fosse ritenuto eccessivo da uno qualsiasi dei soci che abbia manifestato nei termini e nelle forme di cui sopra la volontà di esercitare la prelazione, il prezzo della cessione sarà determinato dalle parti di comune accordo tra loro.

Qualora non fosse raggiunto alcun accordo, le parti dovranno ricorrere, a richiesta della parte più diligente, al collegio arbitrale di cui in calce al presente statuto, che stabilirà il prezzo di cessione con criteri equi ed obiettivi sulla base del valore patrimoniale effettivo della società, tenuto conto anche dell'avviamento; il collegio dovrà tenere conto della situazione patrimoniale della società, della sua redditività, del valore dei beni materiali ed immateriali da essa posseduti, della sua posizione nel mercato nonché del prezzo e delle condizioni offerti dal potenziale acquirente, ove egli appaia di buona fede, e di ogni altra circostanza e condizione che viene normalmente tenuta in considerazione ai fini della determinazione del valore di partecipazioni societarie; qualora il prezzo determinato dal collegio arbitrale risulti, rispettivamente, inferiore o superiore del 20% (venti per cento) al prezzo indicato dall'offerente nella comunicazione di cui alla lettera «a», il cedente o, rispettivamente, il cessionario hanno facoltà di non perfezionare l'acquisto delle partecipazioni o dei diritti cui si riferisce la medesima comunicazione; in tale caso, saranno interamente a carico del soggetto rinunziante tutti i costi relativi all'arbitrato.

c) Il diritto di prelazione dovrà essere esercitato per la totalità delle partecipazioni e/o dei diritti offerti; in caso d'esercizio parziale del diritto stesso, così come nell'ipotesi in cui nessun socio intenda acquistare le partecipazioni e/o i diritti offerti, il socio offerente sarà libero di trasferire le partecipazioni e/o i diritti offerti all'acquirente indicato nell'offerta entro tre mesi dall'ultimo giorno di ricevimento dell'offerta stessa da parte dei soci.

d) Anche per evitare dubbi interpretativi, si precisa che:

- nella dizione «trasferimento per atto tra vivi» sono compresi tutti i negozi d'alienazione nella più ampia accezione del termine e quindi, a titolo esemplificativo, i contratti di permuta, dazione in pagamento, conferimento in società e donazione;

- in caso di rinuncia da parte di un socio all'esercizio della prelazione, il diritto a lui spettante si accrescerà proporzionalmente ed automaticamente agli altri soci che non vi abbiano espressamente e preventivamente rinunciato all'atto dell'esercizio della prelazione loro spettante;

- nell'ipotesi di trasferimento eseguito senza l'osservanza di quanto sopra prescritto, l'acquirente non avrà diritto di essere iscritto nel libro dei soci, non sarà legittimato all'esercizio del voto ed agli altri diritti amministrativi e non potrà alienare le partecipazioni con effetto verso la società; in deroga a quanto sopra, il trasferimento sarà in ogni caso valido ed efficace quando tutti gli altri soci abbiano manifestato preventivamente e per iscritto il loro consenso allo stesso.

Il procedimento di cui sopra non si applica ai trasferimenti a favore del coniuge o di parenti in linea retta (in qualunque grado) di un socio o a favore di società controllanti, controllate, collegate o comunque appartenenti al medesimo gruppo di società socia.

Inoltre, si precisa che le quote e/o i diritti sociali e patrimoniali possono essere oggetto d'intestazione fiduciaria al nome di società regolarmente abilitata; in tal caso, dato che la titolarità effettiva e le conseguenti responsabilità sono ritenute in capo al socio fiduciante, l'eventuale reintestazione in capo ai rispettivi fiduciari non avrà rilievo ai sensi della prelazione prevista in statuto. Per converso, l'eventuale mutamento del socio fiduciante rientrerà nel campo d'applicazione della clausola che precede.

Recesso dei soci

9) I soci hanno diritto di recedere nei casi previsti dalla legge e dalle presenti disposizioni.

Il recesso é esercitato con lettera raccomandata con avviso di ricevimento spedita all'organo amministrativo entro trenta giorni dall'iscrizione nel registro delle imprese della decisione che legittima il recesso o, negli altri casi, dal momento in cui il socio viene a conoscenza del fatto che lo legittima. L'esercizio del diritto di recesso dev'essere annotato nel libro soci a cura dell'organo amministrativo. Le partecipazioni per le quali è esercitato il diritto di recesso non possono essere cedute. Il recesso non può essere esercitato, e se già esercitato è privo d'efficacia, quando la società revoca la decisione che lo legittima.

Per la liquidazione della partecipazione, relativi termini e modalità, vale il disposto dell'art. 2473 C.C.

Non vi sono cause di esclusione dei soci.

Decisioni dei soci - assemblea

10) I soci decidono sulle materie riservate alla loro competenza dalla legge e dalle presenti disposizioni, nonché sugli argomenti che uno o più amministratori o tanti soci che rappresentano almeno un terzo del capitale sociale sottopongono alla loro approvazione.

11) In tutti i casi in cui siano richieste decisioni dei soci, queste debbono comunque essere adottate mediante deliberazione assembleare ai sensi dell'art. 2479-bis C.C.

12) L'assemblea è convocata dall'organo amministrativo presso la sede sociale o altrove, in Italia o in altro Paese facente parte dell'Unione Europea o in Svizzera, con avviso da inviare per mezzo di lettera raccomandata spedita ai soci almeno otto giorni prima dell'adunanza nel domicilio risultante dal libro soci, ovvero con telefax o messaggio di posta elettronica trasmessi nel medesimo termine, purché siano stati iscritti nel libro dei soci, a richiesta degli stessi ed a tale scopo, il numero di telefax ricevente o l'indirizzo di posta elettronica.

Pur in mancanza di formale convocazione, la deliberazione s'intende adottata in presenza delle condizioni richieste dalla legge.

L'assemblea per la presentazione e l'approvazione del bilancio dev'essere convocata entro centoventi giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale ovvero, ricorrendo le condizioni di cui all'ultimo comma dell'art. 2364 del Codice Civile, entro centoottanta giorni da tale data.

13) Hanno diritto di intervenire all'assemblea coloro che risultano iscritti nel libro dei soci; ogni socio avente diritto d'intervento può farsi rappresentare con delega scritta da terzi, anche non soci, nell'osservanza delle vigenti disposizioni di legge.

Il diritto di voto spetta ai soci nella misura prevista dalla legge.

14) L'assemblea è presieduta dall'Amministratore Unico o dal Presidente del Consiglio di Amministrazione o, in difetto, da altra persona designata dall'assemblea stessa.

Le riunioni assembleari sono constatate da verbale redatto dal segretario designato dall'assemblea e sottoscritto dal presidente e dal medesimo segretario; nei casi di legge e quando l'organo amministrativo o il presidente dell'assemblea lo ritengano opportuno, il verbale viene redatto da un notaio: in tal caso non è richiesta l'assistenza del segretario.

15) L'assemblea delibera con il voto favorevole dei soci che rappresentano almeno la metà del capitale sociale, salve in ogni caso le inderogabili disposizioni di legge che richiedono, per specifiche delibere, maggioranze diverse ovvero l'unanimità dei consensi.

Amministrazione

16) La società è amministrata da un Consiglio di Amministrazione composto da un minimo di due ad un massimo di undici membri o da un Amministratore Unico, anche non soci, eletti dai soci in sede assembleare per il periodo fissato all'atto della nomina ovvero, in difetto di determinazione, fino a revoca o a dimissioni, salve le cause di cessazione e di decadenza previste dalla legge e dalle presenti disposizioni.

Gli amministratori non sono vincolati al divieto di concorrenza di cui all'art. 2390 del Codice Civile.

Gli amministratori decadono dalla carica nei casi previsti dalla legge.

In caso di nomina di organo collegiale, qualora per dimissioni o per altre cause venga a mancare la maggioranza dei consiglieri (ovvero anche un solo amministratore, in caso di Consiglio di due membri) l'intero Consiglio di Amministrazione s'intenderà decaduto e si dovrà convocare d'urgenza l'assemblea per le nuove nomine.

Tale decadenza si verificherà anche nel caso in cui il Consiglio risulti composto di due membri e sorga comunque disaccordo sulla revoca del Consigliere Delegato.

17) Nel caso in cui la società sia amministrata da un Consiglio, questo elegge fra i suoi membri un Presidente, ove non designato dai soci all'atto della nomina del Consiglio stesso.

Il Presidente convoca le riunioni del Consiglio, ne fissa l'ordine del giorno, ne coordina i lavori e provvede perché tutti gli aventi diritto d'intervento siano informati sulle materie da trattare.

Le riunioni sono convocate anche fuori della sede sociale, purché in un paese dell'Unione Europea o in Svizzera, con avviso da inviarsi a tutti gli amministratori e sindaci effettivi (se nominati) con qualsiasi mezzo idoneo (sulla base di quanto scelto e comunicato direttamente dagli aventi diritto) ad assicurare la prova dell'avvenuto ricevimento almeno cinque giorni prima dell'adunanza o, in caso d'urgenza, almeno tre giorni prima. L'avviso deve contenere la data, il luogo e l'ora della riunione e l'elenco degli argomenti da trattare.

Anche in mancanza di formale convocazione, le riunioni del Consiglio sono validamente costituite con la presenza di tutti gli aventi diritto d'intervento.

Per la validità delle deliberazioni del consiglio sono necessari la presenza della maggioranza dei consiglieri in carica ed il voto favorevole della maggioranza dei presenti; in caso di parità, ove il Consiglio sia composto da più di due membri, prevale il voto di chi presiede.

Delle deliberazioni si redige verbale firmato dal Presidente e dal segretario e da trasciversi nel libro delle decisioni degli amministratori.

È ammessa la possibilità che le adunanze del Consiglio si tengano per videoconferenza o teleconferenza, a condizione che tutti i partecipanti possano essere identificati dal presidente e da tutti gli altri intervenuti, che sia loro consentito di seguire la discussione e di intervenire in tempo reale alla trattazione degli argomenti discussi, che sia loro consentito lo scambio di documenti relativi a tali argomenti e che di tutto quanto sopra venga dato atto nel relativo verbale. Verificandosi tali presupposti la riunione del consiglio si considera tenuta nel luogo in cui si trova il Presidente e dove deve pure trovarsi il segretario della riunione, onde consentire la stesura e la sottoscrizione del verbale sul relativo libro.

18) Il Consiglio può nominare, se lo reputa opportuno, uno o più Consiglieri Delegati o un comitato esecutivo, determinandone i poteri nell'ambito consentito dalla legge.

19) Per quanto qui non previsto in tema di Consiglio di Amministrazione, si applicano le norme dettate in tema di società per azioni, in quanto compatibili.

20) L'organo amministrativo, sia unipersonale sia collegiale, è investito dei più ampi ed illimitati poteri per la gestione ordinaria e straordinaria della società, senza limitazione alcuna, con facoltà di compiere tutti gli atti ritenuti opportuni per il raggiungimento dell'oggetto sociale, esclusi soltanto quelli che la legge in modo tassativo riserva all'assemblea.

21) La firma e la rappresentanza della società spettano all'Amministratore Unico con i poteri di cui sopra o al Presidente del Consiglio di Amministrazione ed al o ai Consiglieri Delegati, se nominati, con i poteri conferiti loro all'atto della nomina; restano salve le inderogabili norme di legge, tempo per tempo vigenti, in merito alla spettanza del potere di rappresentanza ed all'inopponibilità delle sue limitazioni.

Nell'ambito dei poteri a ciascuno conferiti, coloro che hanno la rappresentanza della società hanno altresì facoltà di nominare avvocati e procuratori alle liti e ad negotia, questi ultimi per atti singoli o determinate categorie di atti.

22) A chi amministra spetta il rimborso delle spese sostenute in ragione dell'ufficio; i soci possono inoltre riconoscere ad amministratori un'indennità annuale ovvero un compenso proporzionale agli utili d'esercizio, nonché un'indennità di fine mandato e deliberare l'accantonamento del relativo fondo di quiescenza, determinandone le modalità.

Collegio Sindacale

23) Quando imposto dalla legge o in ogni caso deciso dai soci, è nominato un Collegio Sindacale composto di tre membri effettivi e due supplenti nominati dall'assemblea, cui si applicano le norme dettate in tema di società per azioni. Al Collegio Sindacale spetta anche il controllo contabile, nei limiti consentiti dalla legge.

Bilancio ed utili

24) Gli esercizi sociali si chiudono al trentuno dicembre d'ogni anno.

Alla fine d'ogni esercizio, l'organo amministrativo provvederà alla formazione del bilancio sociale a norma di legge.

25) Gli utili netti risultanti dal bilancio regolarmente approvato, previa assegnazione della prescritta quota alla riserva legale, saranno distribuiti ai soci o destinati a riserva, secondo la deliberazione dell'assemblea stessa.

Scioglimento

26) In caso di scioglimento della società l'assemblea dei soci delibera sulle determinazioni di cui all'art. 2487 C.C.; in ogni caso si applicano le norme di legge.

Clausola compromissoria

27) Qualsiasi controversia dovesse sorgere tra i soci ovvero tra i soci e la società o i suoi organi, come pure per l'interpretazione ed applicazione del presente statuto, sarà deferita, nei casi suscettibili di compromesso, ad un collegio di tre arbitri nominati dal Presidente dell'Ordine dei Dottori Commercialisti di Milano, che dovrà provvedere alla nomina entro trenta giorni dalla richiesta fatta dalla parte più diligente; nel caso in cui il soggetto designato non vi provveda nel termine previsto, la nomina sarà richiesta dalla parte più diligente al Presidente del Tribunale competente in relazione alla sede della società.

Gli arbitri così nominati designeranno il presidente del collegio.

La sede del collegio arbitrale sarà presso il domicilio del presidente del collegio arbitrale ed il lodo dovrà essere pronunciato entro novanta giorni dalla nomina.

Gli arbitri decideranno in via rituale secondo la legge italiana e nel rispetto delle norme inderogabili di legge, giudicando anche in merito all'entità delle spese di giudizio.

Suit le texte français des statuts qui précèdent:

STATUTS

Dénomination, objet, raison sociale, siège et durée

1) Il est constitué une société à responsabilité limitée. La Société prend la dénomination de GLENROCK ITALIA S.r.l.

2) L'objet de la Société est de négocier, y compris la vente en gros, vente par intermédiaire, et vente future, de même que l'importation et l'exportation de matières premières, minéraux, métaux, matières organiques, produits semi finis, produits finis de toute nature et sous tous noms.

L'objet de la Société est en outre d'acquérir des participations, quelles qu'en soient la forme ou la nature, à Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières et autres, et d'acquérir toutes valeurs ou droits par voie de participation, de contribution, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière, et par ailleurs d'acquérir des brevets et marques ainsi que de conférer des droits de licence, de gérer ou de mettre en valeur ces dernières. Elle pourra emprunter, même par voie d'émissions d'emprunts obligataires, ou s'endetter autrement pour les besoins du financement de son activité sociale. Elle pourra aussi soutenir et supporter par toute forme d'assistance financière, par des prêts, des avances ou des garanties, les entreprises dans lesquelles elle détient un intérêt.

La Société pourra effectuer toutes autres sortes de transactions commerciales, industrielles, ou activité dans le secteur de l'immobilier qui pourra être nécessaire, ou simplement utile, et qui servent à accomplissement de son objet social.

3) Le siège social est fixé à Novara.

L'organe administratif a le droit d'ouvrir ou de supprimer, aussi bien en Italie qu'à l'étranger, des bureaux, des dépôts et des représentations, pourvu que ceux-ci n'aient les caractéristiques de sièges secondaires.

4) La durée de la Société est fixée jusqu'au 31 décembre 2030.

5) Le domicile des associés, en ce qui concerne leurs rapports avec la Société, est celui qui résulte du Registre des Parts Sociales.

Apports et Capital Social

6) Le capital social est fixé à la somme de € 31.000 (trente et un mille euros).

Les apports peuvent avoir comme objet tout élément patrimonial autorisé par la loi.

Les décisions d'augmenter ou de réduire le capital social doivent être prises conformément aux articles 2481 et suivants du Code civil.

Sauf le cas prévu par l'article 2482-ter du Code civil, les augmentations de capital peuvent être effectuées aussi au moyen de l'offre de participation de nouvelles émissions à des tiers; dans ce cas, les associés qui n'ont pas participé à la décision ont le droit de retrait prévu à l'article 2473 du Code civil.

En cas de réduction de capital à la suite de pertes ayant une incidence de plus d'un tiers sur le capital social, il est possible d'omettre le dépôt auprès du siège de la Société de la documentation prévue par l'article 2482-bis, deuxième alinéa du Code civil, en prévision de l'assemblée qui y est indiquée.

La Société pourra acquérir des versements effectués par les associés, à titre onéreux ou gratuit, en compte de capital ou à un autre titre, même avec obligation de remboursement, dans l'observation des réglementations en vigueur, en particulier en ce qui concerne la récolte d'épargne chez le public; le tout en respectant la disposition de l'article 2467 du Code civil.

L'Assemblée peut délibérer la réduction du capital social (sous l'observation des montants minimums prévus et des dispositions fixées en faveur des tiers) même au moyen de l'attribution à des associés individuels, ou à des groupes d'associés, d'activités sociales déterminées ou d'actions ou parts sociales dans d'autres entreprises où la Société possède une coparticipation.

7) Les droits sociaux reviennent aux associés proportionnellement à la part sociale de chacun d'eux.

Les apports sociaux représentent une part du capital social.

La valeur nominale des apports correspond au capital social divisé par la quote-part représentée par chacune d'elles.

8) Les parts sociales sont librement transférables en cas de mort; en cas de transfert au moyen d'un acte entre vifs, les autres associés ont le droit de préemption pour l'achat de la façon suivante:

a) l'associé qui a l'intention de vendre ou de toute manière de transférer totalement ou en partie ses parts sociales et/ou ses droits d'option devra le communiquer à tous les associés ainsi qu'à l'organe administratif par lettre recommandée avec avis de réception envoyée au siège de la Société et au domicile de chacun des associés indiqué dans le registre des parts sociales; la communication devra contenir nom, prénom et qualité du cessionnaire, le prix demandé (ou la valeur, en tout cas convertie en argent, en cas d'aliénation gratuite ou autre qu'achat et vente) ainsi que les autres conditions du transfert.

Le droit de préemption devra être exercé suivant les modalités, les conditions et les termes ci-dessous:

- chaque associé intéressé à l'achat doit faire parvenir à l'associé offrant sa déclaration d'exercice de préemption, par lettre recommandée remise à la poste endéans un délai de trente jours de la date d'expédition (résultant du cachet de la poste) de l'offre de préemption.

- au cas où le droit de préemption serait exercé par plusieurs associés, les associés intéressés auront droit aux parts sociales et/ou aux droits d'option offerts proportionnellement au capital que chacun d'eux possède.

b) le droit de préemption doit être exercé pour le prix (ou la valeur) indiquée par l'offrant; au cas où ce prix serait considéré excessif par n'importe lequel des associés ayant manifesté, dans les termes et selon les formes susdites, sa propre volonté d'exercer le droit de préemption, le prix du transfert sera déterminé par les parties, d'un commun accord.

Au cas où l'on n'arriverait pas à un accord, les parties devront recourir, sur demande de la partie la plus diligente, au conseil des prud'hommes mentionné au bas de ces Statuts, qui fixera le prix de transfert selon des critères équitables et objectifs sur la base de la valeur patrimoniale réelle de la Société, compte tenu aussi du démarrage de l'entreprise; le conseil devra tenir compte de l'état des biens de la Société, de sa rentabilité, de la valeur des éléments corporels et incorporels qu'elle possède, de sa situation sur le marché ainsi que du prix et des conditions offertes par l'acheteur potentiel, au cas où il semblerait de bonne foi, et de toute autre circonstance et condition dont l'on tient normalement compte pour déterminer la valeur des parts sociales; dans le cas où le prix fixé par le conseil des prud'hommes serait, respectivement, inférieur ou supérieur de 20% (vingt pour cent) au prix indiqué par l'offrant dans sa communication dont question à la lettre «a», le cédant ou, respectivement, le cessionnaire ont le droit de ne pas perfectionner l'achat des parts sociales ou des droits auxquels cette communication se réfère; dans ce cas, tous les frais se rapportant à l'arbitrage seront à la charge du sujet renonçant.

c) Le droit de préemption devra être exercé pour la totalité des parts sociales et/ou des droits offerts; en cas d'exercice partiel du droit, ainsi qu'au cas où aucun associé ne voudrait acheter les parts sociales et/ou les droits offerts, l'associé offrant sera libre de transférer les parts sociales et/ou les droits offerts à l'acheteur indiqué dans l'offre dans les trois mois qui suivent le dernier jour de réception de l'offre par les associés.

d) Afin d'éviter tout doute d'interprétation, l'on précise aussi que:

- l'expression «transfert au moyen d'un acte entre vifs» comprend tous les actes d'aliénation dans la plus vaste acception du terme et donc, à titre d'exemple, les contrats d'échange, dation en paiement, apport en société et donation;

- dans le cas où l'un des associés renoncerait à l'exercice de son droit de préemption, le droit qui lui reviendrait augmenterait proportionnellement et automatiquement celui des autres associés qui n'ont pas expressément et préalablement renoncé à l'acte de l'exercice de la préemption qui leur revient;

- en cas de transfert effectué sans observer les dispositions mentionnées ci-dessus, l'acheteur n'aura pas le droit d'être inscrit sur le registre des parts sociales, il ne pourra exercer le droit de vote ni les autres droits administratifs et il ne pourra aliéner les parts sociales avec effet à l'égard de la Société; par dérogation à ce qui a été dit plus haut, le transfert sera de toute façon valable et efficace lorsque tous les autres associés auront manifesté, au préalable et par écrit, leur consentement à cet égard.

La procédure susdite ne s'applique pas aux transferts en faveur du conjoint ou des parents en ligne directe (à n'importe quel degré) d'un associé ou en faveur de sociétés mères, contrôlées, associées ou de toute manière appartenant au même groupe de la société associée.

Il est en outre précisé que les parts sociales et/ou les droits sociaux et patrimoniaux peuvent faire l'objet d'enregistrements fiduciaires au nom d'une société régulièrement habilitée; dans ce cas, puisque le titre de possession effective

et les responsabilités qui en dérivent sont considérées du ressort de l'associé souscripteur, le nouvel enregistrement fait éventuellement au nom des souscripteurs respectifs n'aura aucune importance vis-à-vis de la préemption prévue dans les Statuts. Au contraire, le changement éventuel de l'associé souscripteur rentre dans le domaine d'application de la clause précédente.

Retrait des Associés

9) Les associés ont le droit de se retirer uniquement dans les cas prévus par la loi ainsi que par ces dispositions statutaires.

Le droit de retrait est exercé au moyen d'une lettre recommandée avec avis de réception envoyée à l'organe administratif dans les trente jours qui suivent l'inscription au registre du commerce de la décision qui légitime le retrait ou, dans les autres cas, du moment où l'associé prend connaissance du fait qui le légitime. L'exercice du droit de retrait doit être inscrit sur le registre des parts sociales par l'organe administratif. Les parts sociales pour lesquelles le droit de retrait est exercé ne peuvent être cédées. Le droit de retrait ne peut être exercé, et au cas où il aurait été déjà exercé il sera inefficace, lorsque la Société révoque la décision qui l'avait légitimé.

En ce qui concerne la liquidation de la part sociale ainsi que les délais et les modalités qui se réfèrent à celle-ci, on applique la disposition de l'article 2473 du Code civil.

Il n'existe aucun cas d'exclusion des associés.

Délibérations des associés - Assemblée

10) Les associés délibèrent sur les matières qui sont de leur ressort aux termes de la loi et d'après ces dispositions statutaires, ainsi que sur les sujets que l'un ou plusieurs administrateurs ou un nombre d'associés représentant au moins un tiers du capital social auront soumis à leur approbation.

11) Dans tous les cas où des décisions des associés sont demandées, celles-ci doivent être de toute façon prises au moyen de délibérations de l'assemblée conformément à l'article 2479-bis du Code civil.

12) L'assemblée est convoquée par l'organe administratif au siège social ou dans un autre lieu, en Italie ou dans tout autre pays faisant partie de l'Union Européenne ou en Suisse, avec avis envoyé aux associés par lettre recommandée au moins huit jours avant la date de l'assemblée, au domicile indiqué dans le registre des parts sociales, ou par télécopie ou messagerie électronique envoyée dans les mêmes délais, pourvu que, sur demande des associés mêmes, le numéro du télécopieur recevant ou l'adresse de messagerie électronique aient été inscrits dans le registre des parts sociales à ce but.

Même à défaut de convocation formelle, la délibération est considérée approuvée lorsque les conditions prévues par la loi sont remplies.

Pour la présentation et l'approbation du bilan, l'assemblée doit être convoquée dans les cent vingt jours qui suivent la clôture de l'exercice social ou, si les conditions dont au dernier alinéa de l'article 2364 du Code civil se vérifient, dans les cent quatre-vingt jours qui suivent la date susdite.

13) Tous ceux qui sont inscrits sur le registre des parts sociales ont le droit de participer à l'assemblée; chaque associé ayant le droit d'intervenir peut se faire représenter, au moyen d'une procuration écrite, par des tiers, même en dehors des associés, conformément aux dispositions en vigueur.

Les associés ont le droit de vote dans la mesure prévue par la loi.

14) L'assemblée est présidée par l'Administrateur Unique ou par le Président du Conseil d'Administration ou, en cas d'absence de celui-ci, par une autre personne désignée par l'Assemblée même. Les réunions de l'assemblée seront constatées par un procès-verbal dressé par le secrétaire désigné par l'assemblée et signé par le président de séance et par le secrétaire même; dans les cas prévus par la loi et lorsque l'organe administratif ou le président de l'assemblée le jugent opportun, le procès-verbal est dressé par un notaire: dans ce cas, la présence du secrétaire n'est pas nécessaire.

15) L'assemblée statue avec les voix favorables des associés représentant au moins la moitié du capital social, en respectant, en tout cas, les dispositions impératives de la loi, lorsque, s'agissant de délibérations particulières, des majorités différentes ou l'unanimité des voix est demandée.

L'Administration

16) La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de deux membres au moins et de onze membres au plus, ou encore par un Administrateur Unique, même en dehors des associés, nommés par les associés au cours de l'assemblée pour la période fixée au moment de leur nomination ou, en défaut de détermination, jusqu'à la révocation ou démission, en maintenant, en tous cas, les causes de cessation et de déchéance prévues par la loi et par ces dispositions statutaires.

Les administrateurs ne sont pas engagés par l'interdiction de concurrence dont question à l'article 2390 du Code civil.

Les administrateurs sont déchus de leurs fonctions dans les cas prévus par la loi.

Au cas où un organe collégial aurait été nommé, et à la suite de démission ou pour une autre cause, la majorité des administrateurs n'existerait plus (et donc même un seul membre au cas où le Conseil serait composé de deux membres), le Conseil d'Administration entier sera considéré déchu et il faudra convoquer d'urgence l'assemblée pour les nouvelles nominations.

La déchéance susdite aura lieu aussi au cas où le Conseil est composé de deux membres et un désaccord surgit au sujet de la révocation de l'Administrateur-Délégué.

17) Au cas où la Société serait administrée par un Conseil, celui-ci élit parmi ses membres un Président, s'il n'a pas été désigné déjà par les associés lors de la nomination du Conseil même.

Le Président convoque les réunions du Conseil, en fixe l'ordre du jour, en coordonne les travaux et fait en sorte que tous ceux ayant droit d'intervention soient informés des matières qui doivent être traitées.

Les réunions sont convoquées même hors du siège social pourvu qu'il s'agisse d'un pays de l'Union Européenne ou de la Suisse, avec un avis qui doit être envoyé à tous les administrateurs et aux membres effectifs du Conseil de Vérifi-

cation (s'ils ont été nommés), par tous moyens appropriés (sur la base de ce qui a été choisi et communiqué directement par les ayants droit) pour garantir la preuve de réception sûre au moins cinq jours avant la date de la réunion ou, en cas d'urgence, au moins trois jours auparavant. L'avis doit contenir la date, le lieu et l'heure de la réunion, ainsi que la liste des sujets qui seront traités.

Même à défaut de convocation formelle, les réunions du Conseil sont constituées valablement lorsque tous ceux ayants droit d'intervention sont présents.

Pour que les délibérations du Conseil soient valables, la présence de la majorité des administrateurs est requise, ainsi que les voix favorables de la majorité des présents; en cas de partage des voix, au cas où le Conseil serait composé de plus de deux membres, la voix du président de séance est prépondérante.

Les délibérations sont constatées dans un procès-verbal signé par le Président et par le secrétaire, qui doit être transcrit dans le livre des décisions du Conseil.

Les séances du Conseil peuvent se tenir par visioconférence ou téléconférence à condition que tous les participants puissent être identifiés par le Président et par tous les autres présents, qu'il leur soit permis de suivre le débat et d'intervenir en temps réel à la discussion des sujets traités, qu'ils puissent échanger les documents se rapportant à ces sujets et que tout cela soit rapporté dans le procès-verbal. Si toutes ces prémisses se vérifient, la séance du conseil est considérée comme tenue dans le lieu où se trouve le Président et où doit également se trouver le secrétaire de la réunion pour que le procès-verbal puisse être dressé et signé dans le livre.

18) Le Conseil peut nommer, s'il le juge opportun, un ou plusieurs Administrateurs Délégués ou un comité exécutif, et en déterminer les pouvoirs dans le cadre autorisé par la loi.

19) Pour tout ce qui n'est pas prévu au sujet du Conseil d'Administration, les normes établies pour les sociétés par actions seront appliquées, pour autant que compatibles.

20) L'organe administratif, aussi bien unipersonnel que collégial, est investi des pleins pouvoirs pour la gestion ordinaire et extraordinaire de la Société, sans aucune limitation, avec le droit d'effectuer tout acte jugé opportun pour l'accomplissement de l'objet social, à l'exception uniquement des actes qui, par disposition impérative de la loi, sont réservés à l'assemblée.

21) La signature et la représentation de la société sont du ressort de l'Administrateur Unique avec les pouvoirs susdits ou du Président du Conseil d'Administration et de l'Administrateur-Délégué (ou des Administrateurs-Délégués), au cas où ils auraient été nommés, avec les pouvoirs qui leur ont été attribués lors de leur nomination, en respectant les dispositions impératives de la loi telles qu'en vigueur en ce qui concerne le ressort du pouvoir de représentation et l'opposabilité de ses limitations.

Dans le cadre des pouvoirs attribués à chacun, ceux qui ont la représentation de la société ont aussi le droit de désigner des avocats et des porteurs de procurations ad litem et ad negotia, ces derniers pour des actes individuels ou pour des catégories particulières d'actes.

22) Les administrateurs ont droit au remboursement des frais encourus dans l'exercice de leurs fonctions; les associés peuvent en outre allouer aux administrateurs une indemnité annuelle ou une rémunération proportionnelle au bénéfice de l'exercice, ainsi qu'une indemnité de fin de mandat et délibérer le placement des fonds de retraite dans le fonds de réserve, en déterminant les modalités y afférent.

Le Conseil de Vérification

23) Lorsque la loi l'impose ou lorsque les associés le décident, on nomme un Conseil de Vérification composé de trois membres effectifs et deux suppléants nommés par l'Assemblée, auxquels sont appliquées les normes établies pour les sociétés par actions.

Au Conseil de Vérification revient aussi le contrôle de la comptabilité, dans la limite autorisée par la loi.

Bilan et Bénéfices

24) L'exercice social finit le 31 décembre de chaque année. A la clôture de chaque exercice, l'organe administratif dressera le bilan de la société conformément aux termes de la loi.

25) Les bénéfices nets qui résultent du bilan approuvé régulièrement, diminués de la part prévue et affectée au fonds de la réserve légale, seront distribués aux associés ou portés en réserve, suivant la décision de l'assemblée.

Dissolution

26) En cas de dissolution de la Société, l'assemblée des associés décide au sujet des mesures dont à l'article 2487 du Code civil. Dans tous les cas, les règlements prévus par la loi sont applicables.

Clause compromissoire

27) Tout différend qui pourrait surgir entre associés ou entre les associés et la Société ou ses organes, ainsi qu'au sujet de l'interprétation et l'application de ces Statuts, sera déféré, dans les cas où un compromis serait possible, à un conseil des prud'hommes, composé de trois membres, nommés par le Président de l'Ordre des Conseillers Commerciaux de Milan, qui devra procéder aux nominations dans les trente jours qui suivent la date de la demande présentée par la partie la plus diligente; dans le cas où le sujet désigné n'y procéderait pas dans le délai prévu, la nomination susdite sera demandée par la partie la plus diligente au Président du Tribunal compétent par rapport au siège de la Société.

Les prud'hommes ainsi nommés désigneront le président du conseil.

Le siège du conseil des prud'hommes sera fixé au domicile du président du conseil des prud'hommes et la sentence arbitrale devra être prononcée dans le délai de quatre-vingt dix jours à compter de la date de la nomination.

Les prud'hommes décideront, comme il est d'usage, conformément à la loi italienne et dans l'observance des dispositions impératives fixées par la loi, et il détermineront aussi la valeur des frais de justice.»

Huitième résolution

L'assemblée décide que la Société sera dorénavant gérée par un conseil d'administration, conformément aux nouveaux statuts, et elle décide de fixer le nombre des administrateurs à quatre et de nommer aux fonctions d'administrateurs:

1. Monsieur Jacob Benatoff, directeur de sociétés, de nationalité française, né à Tel Aviv le 15 avril 1944, résident à Milan, Via Borgonuovo, 14,
2. Monsieur Ronn Benatoff, directeur de sociétés, de nationalité israélienne, né à Milan le 16 février 1950, résident à Milan, Via Guastalla, 9
3. Monsieur Andréa Benatoff, directeur de sociétés, de nationalité française, né le 26 septembre 1973 à Milan, résident à Milan, Via Solferino, 3,
4. Monsieur Alessandro Benatoff, directeur de sociétés, de nationalité française, né le 19 décembre 1976 à Genève, demeurant à Milan, Via B. Cavaliere, 6.

L'assemblée décide d'élire au rang du président du conseil d'administration Monsieur Ronn Benatoff, préqualifié.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix-huit heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg par Nous le notaire, soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: C. Geiben, M. Lentz, P. Steinhäuser, C. Petit, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, vol. 23CS, fol. 17, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2005.

A. Schwachtgen.

(002747.3/230/532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2005.

FIFOOD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 98.072.

Les comptes de clôture au 31 octobre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 30 décembre 2004, réf. LSO-AX09469, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2005.

A. Schwachtgen.

(002749.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2005.

IMMOGUARDIAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 92.210.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02877, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IMMOGUARDIAN S.A.

Signature

(005336.3/2741/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

AJAX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 45.408.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 13 mai 2005 à 10.30 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

I (00166/660/14)

Pour le Conseil d'Administration.

17394

VINUM INVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 67.333.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *13 mai 2005* à 11.00 heures au 4, rue Tony Neuman L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2004
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- divers

I (00674/560/15)

Le Conseil d'Administration.

C.D.G. PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 17.954.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *18 mai 2005* à 10.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 28 février 2005;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. divers.

I (01103/1017/14)

Le Conseil d'administration.

GENERALI HEDGE FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 100.470.

Shareholders are invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders which will be held at 291, route d'Arlon, Luxembourg, on *May 9, 2005* at 3.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Reports of the Board of Directors and the Auditors.
2. Approval of the financial statements as of December 31, 2004.
3. Decision on allocation of net profits.
4. Discharge of the Directors and of the Auditors in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ended December 31, 2004.
5. Election and remuneration of the Members of the Board of Directors.
6. Appointment of the Auditor.
7. Miscellaneous

Notes:

Holders of bearer shares may vote at the Meeting:

- in person by producing at the Meeting a certificate of deposit issued by the Custodian Bank, UBS (LUXEMBOURG) S.A. or the Italian Correspondent Bank INTESA BCI S.p.a. in Milan, which will be issued to them against deposit of their share certificates. The share certificates must be deposited with UBS (LUXEMBOURG) S.A. at the latest on *May 4, 2005*.
- by proxy by completing the form of proxy which will be made available to them against deposit of share certificates aforesaid. The proxies must be sent to UBS (LUXEMBOURG) S.A. and have to be in the possession of BSI MONEY MARKET FUND SICAV c/o UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. at the latest on *May 4, 2005*.

Share certificates so deposited will be retained until the day after the Meeting or any adjournment thereof has been concluded.

I (01578/755/30)

The Board of Directors.

17395

MAGABIR S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 13.268.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 17 mai 2005 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2004;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. nominations statutaires
5. divers.

I (01104/1017/15)

Le Conseil d'Administration.

S.P.I. S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 24.169.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 18 mai 2005 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2004;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. divers.

I (01105/1017/14)

Le Conseil d'administration.

StarPlus SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.
Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.
H. R. Luxemburg B 72.359.

Die Aktionäre der StarPlus Sicav werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 10. Mai 2005 um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2004 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2004 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen. Aktionäre, oder deren Vertreter, die an der ordentlichen Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, sich bis spätestens 4. Mai 2005 anzumelden.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Zentralverwaltungsstelle der StarPlus Sicav (DZ BANK INTERNATIONAL S.A.) unter der Telefonnummer 00352 / 44 903 - 4021 oder unter der Fax-Nummer 00352 / 44 903 - 4009 angefordert werden.

Luxemburg im April 2005

I (01800/755/29)

Der Verwaltungsrat.

LHJRWING DENCH HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 65.124.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,
qui aura lieu le 11 mai 2005 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Démission d'un Administrateur et décharge à lui donner.
5. Nomination d'un nouvel Administrateur.
6. Divers.

I (01368/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

PARTS IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 99.238.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 9 mai 2005 à 18.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Démission d'un Administrateur et décharge à lui donner.
5. Nomination d'un nouvel Administrateur.
6. Divers.

I (01369/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

CS ADVANTAGE (LUX), Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 80.866.

Shareholders are kindly convened to attend the

ORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders which will be held at the registered office of the company, 5, rue Jean Monnet, Luxembourg, L-2180, Grand Duchy of Luxembourg, at 11.00 a.m. on Wednesday, 11 May 2005 with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the Report of the Board of Directors to the shareholders
2. Approval of the Report of the authorized independent auditor
3. Approval of the annual accounts as at 31 December 2004
4. Allocation of the net results
5. Discharge to the Board of Directors
6. Appointment of the Board of Directors
7. Appointment of the authorized independent auditor
8. Miscellaneous

Resolutions on the Agenda may be passed without quorum, by a simple majority of the votes cast thereon at the meeting.

In order to attend the meeting, shareholders of bearer shares are required to deposit their share certificates five business days prior the date of the meeting at the registered office of the fund. Non materialized shares shall be blocked at the Depositary 5 clear days prior to the meeting.

Shareholders who are not able to attend the meeting personally can be represented by a mandatory of their choice. Proxy forms are available upon request at the registered office. In order to be valid, proxy forms duly completed must have been filed at the registered office, 5 clear days prior to the ordinary general meeting of shareholders.

I (01798/736/27)

The Board of Directors.

17397

NAVLINK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 76.772.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *mercredi 18 mai 2005* à 9.30 heures au siège social avec pour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Délibération concernant la continuité des activités de la société en vertu de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01404/755/20)

Le Conseil d'Administration.

PEH QUINTESSENZ SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
H. R. Luxemburg B 38.269.

Der Verwaltungsrat lädt hiermit die Aktionäre zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der PEH QUINTESSENZ SICAV ein, die sich am *12. Mai 2005* um 11.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft hält.

Tagesordnung:

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

1. Vorlage des Berichtes des Verwaltungsrates sowie des Wirtschaftsprüfers
2. Genehmigung des geprüften Jahresberichtes zum 31. Dezember 2004
3. Ergebniszuzuweisung
4. Entlastung des Verwaltungsrates
5. Erneuerung der Vollmacht des Wirtschaftsprüfers
6. Ernennungen in den Verwaltungsrat

Um an der Ordentlichen Generalversammlung teilnehmen zu können, müssen die Aktionäre von Inhaberaktien ihre Aktien fünf Arbeitstage vor der Generalversammlung beim Hauptsitz oder bei einer der Zweigstellen der BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme, in Luxembourg hinterlegt haben.

Die Aktionäre werden davon in Kenntnis gesetzt, dass die Entscheidungen der Generalversammlung ohne Anwesenheitsquorum mit der Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Stimmen getroffen werden.

I (01419/755/22)

Der Verwaltungsrat.

HOLDINA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 3.971.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *14 mai 2005* à 11.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2004;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2004;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

I (01792/817/17)

Le Conseil d'Administration.

TONTEL INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2420 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 100.153.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *12 mai 2005* à 10.45 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2004;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2004;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- g. divers.

I (01492/045/17)

Le Conseil d'Administration.

CIEL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 90.450.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *12 mai 2005* à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice arrêté au 31 mars 2005;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 mars 2004;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- g. divers.

I (01493/045/17)

Le Conseil d'Administration.

NEWGATE ALTERNATIVE INVESTMENT FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 101.455.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of NEWGATE ALTERNATIVE INVESTMENT FUNDS, SICAV for the short financial year ending 2004 will be held at the Registered Office of the company in Luxembourg, 1C, Parc d'activité Syrdall, on *May 9th, 2005* at 11.00 a.m. Luxembourg time for the purpose of resolving the following agenda:

Agenda:

1. Report of the Board of Directors and the auditor.
2. Approval of the by the Board of Directors presented balance sheet and the profit and loss accounts for the short business year as of December 31st, 2004.
3. Appropriation of the annual result.
4. Discharge of the Board of Directors.
5. Appointment of the Members of the Board of Directors until the termination of the annual general meeting of the year 2006.
6. Appointment of the auditor until the termination of the annual general meeting of the year 2006.
7. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda. Proxies are available at the registered office of the Sicav. In order to attend this meeting, the bearer shareholders have to deposit their shares at the latest on *May 2nd, 2005* with LRI LANDESBANK RHEINLAND-PFALZ INTERNATIONAL S.A., 10-12, boulevard Roosevelt, L-2955 Luxembourg.

Luxembourg, April 22nd, 2005
(01577/755/26)

The Board of Directors.

THE KEOPS MULTI-MANAGER FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 82.749.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la SICAV THE KEOPS MULTI-MANAGER FUND à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 12 mai 2005 à 10.30 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

I (01576/755/22)

Le Conseil d'Administration.

INVERTRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 52.851.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 12 mai 2005 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2004,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

I (01572/833/17)

Le Conseil d'Administration.

ALENA INVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 75.860.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 6 mai 2005 à 11 heures au siège social de la Société avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprises.
2. Approbation du bilan au 31 décembre 2004 et du compte de pertes et profits pour l'année financière close le 31 décembre 2004.
3. Décharge aux Administrateurs.
4. Election ou réélection des administrateurs et du réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.
5. Divers.

Pour assister à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social de la Société.

Les points de l'ordre de jour ne requièrent aucun quorum de présence et pourront être votés par la simple majorité des actionnaires présents ou représentés.

I (01622/755/21)

Le Conseil d'Administration.

17400

SHANTAR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 33.624.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *jeudi 19 mai 2005* à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01580/755/18)

Le Conseil d'Administration.

VAN LANSCHOT UMBRELLA FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 38.199.

Notice is hereby given that the

ORDINARY ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of VAN LANSCHOT UMBRELLA FUND, SICAV will be held in L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, on Thursday *12 May 2005* at 3.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Report of the Board of Directors and of the Auditors.
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Operations as per December 31, 2004.
3. Approbation of net results.
4. Discharge of the Directors and to the Auditors in respect of the performance of their duties for the financial year ended December 31, 2004.
5. Miscellaneous.

In order to attend the Meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares 5 clear days before the Meeting at any office or branch of F. VAN LANSCHOT BANKIERS N.V., or at F. VAN LANSCHOT BANKIERS (LUXEMBOURG) S.A.

The official language of the Meeting will be English.

I (01575/695/21)

The Board of Directors.

ALBIN WEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 30.277.

Messieurs et Mesdames les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *vendredi 13 mai 2005* à 17.00 heures au siège social avec pour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01726/755/19)

Le Conseil d'Administration.

17401

**DOD'EAU DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme,
(anc. BODYTONE S.A.).**

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 75.599.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *11 mai 2005* à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (01585/788/16)

Le Conseil d'Administration.

HASTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 56.418.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mardi *31 mai 2005* à 9.00 heures au siège social avec pour:

Ordre du jour:

- Délibérations et décisions sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée du 11 avril 2005 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01573/755/16)

Le Conseil d'Administration.

NIKKEI INVEST CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 44.354.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mardi *31 mai 2005* à 10.00 heures au siège social avec pour:

Ordre du jour:

- Délibérations et décisions sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 8 avril 2005 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01574/755/16)

Le Conseil d'Administration.

BB INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 85.965.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *13 mai 2005* à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2004;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2004;

- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- g. divers.

I (01581/045/17)

Le Conseil d'Administration.

DILOS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch.
R. C. Luxembourg B 25.680.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 10 mai 2005 au siège social à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2004 et affectation des résultats
3. Décharge aux administrateurs et commissaire aux comptes
4. Divers.

I (01579/1616/14)

Le Conseil d'Administration.

PALENQUE FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 87.105.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 13 mai 2005 à 9.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2004;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2004;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

I (01582/045/16)

Le Conseil d'Administration.

WINNING FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 78.249.

Les actionnaires sont invités à assister à:

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra dans les locaux de ING LUXEMBOURG aux 46-48, route d'Esch à L-2965, le jeudi 12 mai 2005 à 10.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes au 31 décembre 2004
3. Affectation des résultats
4. Décharge aux Administrateurs
5. Nominations statutaires
6. Divers.

Pour être admis à l'Assemblée Générale, tout propriétaire d'actions au porteur doit déposer ses titres aux sièges et agences de ING LUXEMBOURG, et faire part de son désir d'assister à l'Assemblée, le tout cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à la condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître au Conseil d'Administration leur intention de prendre part à l'Assemblée.

I (01662/755/22)

Le Conseil d'Administration.

17403

VATEM S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 18.487.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *10 mai 2005* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge au Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

I (01625/506/16)

Le Conseil d'Administration.

METALS FINANCE INVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 87.592.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *10 mai 2005* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (01626/506/15)

Le Conseil d'Administration.

NISOCA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 85.291.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *10 mai 2005* à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
6. Nomination de nouveaux Administrateurs.
7. Divers.

I (01627/1023/18)

Le Conseil d'Administration.

AYMROD S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2420 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 100.216.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *13 mai 2005* à 10.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2004;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2004;

- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

I (01583/045/16)

Le Conseil d'Administration.

CAPSTAR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 84.102.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 9 mai 2005 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
5. Nomination de nouveaux Administrateurs.
6. Divers.

I (01623/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

CEGEDEL, Société Anonyme.

Siège social: Strassen, 2, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 4.513.

Nous avons l'honneur de convoquer Mesdames et Messieurs les actionnaires de la CEGEDEL, Société Anonyme, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 10 mai 2005 à 10.30 heures, au siège social, 2, rue Thomas Edison à Strassen, à l'effet de délibérer sur les objets suivants:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion et rapport consolidé de gestion du conseil d'administration sur l'évolution des affaires en 2004
2. Rapports du réviseur d'entreprises sur les comptes annuels et les comptes annuels consolidés de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004
3. Approbation des comptes annuels et des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2004
4. Affectation du résultat
5. Décharge à donner aux administrateurs
6. Nominations statutaires
7. Désignation d'un réviseur d'entreprises
8. Autorisation pour la société d'acquérir ses propres actions
9. Divers

Conformément à l'article 35 des statuts, les propriétaires d'actions au porteur qui désirent assister à l'assemblée générale ou s'y faire représenter doivent faire le dépôt de leurs titres au plus tard le 4 mai 2005 au siège social ou à l'un des établissements ci-après:

Dans le Grand-Duché de Luxembourg:

- 1) à la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, à Luxembourg;
 - 2) à la DEXIA - BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, à Luxembourg;
 - 3) à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, à Luxembourg;
 - 4) à la BANQUE DE LUXEMBOURG, à Luxembourg
 - 5) à la SOCIETE GENERALE BANK & TRUST, à Luxembourg;
- ou à leurs succursales et agences.

En Belgique:

- 1) à la FORTIS BANK, à Bruxelles;
 - 2) à ING BELGIQUE, à Bruxelles;
- ou à leurs succursales et agences.

Les procurations devront être déposées au siège social de la société au plus tard le 6 mai 2005.

I (01727/2846/36)

Le Conseil d'Administration.

17405

FONGESCO S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 29.741.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 12 mai 2005 à 11.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2004,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

I (01584/833/17)

Le Conseil d'administration.

VARIOCAP+ S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 97.065.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 12 mai 2005 à 10.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2004,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires
5. Divers.

I (01624/833/17)

Le Conseil d'administration.

PARTS IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 99.238.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 9 mai 2005 à 18.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
5. Nomination de nouveaux Administrateurs.
6. Divers.

I (01628/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

IRINA INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 58.915.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du 6 mai 2005 à 9.00 heures au siège de la société, pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
- b. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2000, 2001, 2002 et 2003

- c. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
- d. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
- e. Ratification des cooptations de deux administrateurs
- f. Nominations statutaires

Pour assister ou pour se faire représenter par un mandataire à l'assemblée générale ordinaire, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions ou un certificat de blocage, émis par une banque attestant la propriété effective des actions, ainsi que, le cas échéant, la procuration y afférente, trois jours ouvrables avant la date de l'assemblée générale ordinaire au siège de la société.

I (01629/717/20)

Le conseil d'administration.

REAL ESTATE ENGINEERING AND DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 97.857.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 13 mai 2005 à 10.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2004,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

I (01658/833/17)

Le Conseil d'Administration.

XPRESS REAL ESTATE, Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 102.068.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 13 mai 2005 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2004,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

I (01659/833/17)

Le Conseil d'Administration.

CHARON HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 51.034.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 9 mai 2005 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

I (01808/000/14)

Le Conseil d'Administration.

MERRILL LYNCH OFFSHORE STERLING TRUST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 24.990.

The shareholders are hereby convened to attend an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

to be held on 11 May 2005 at 3.00 p.m. at the offices of THE BANK OF NEW YORK EUROPE LIMITED, Luxembourg Branch with registered office at 1A, rue Hoehenhof, L-1736 Senningerberg, Luxembourg, with the following Agenda:

Agenda:

1. to approve and ratify the merger proposal (the «Merger Proposal») published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations in Luxembourg on 22 March 2005 and deposited with the Luxembourg Trade and Companies Register.
2. to approve the merger of MERRILL LYNCH OFFSHORE STERLING TRUST (MLOST) with MERRILL LYNCH INTERNATIONAL INVESTMENT FUNDS (MLIIF), a Luxembourg société d'investissement à capital variable with its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg upon hearing:
 - the report of the board of directors of MLOST in relation to the Merger Proposal; and
 - the audit reports prescribed by Article 266 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended,
 on the effective day as shall be decided by the Extraordinary General Meeting, and as defined in the Merger Proposal (the «Effective Date»).
3. to approve that MLIIF shall issue without charge and including fractional shares, UK Distributor Status Sterling Denominated Class A Shares of the MLIIF - Sterling Reserve Fund to shareholders of the MLOST - Reserve Fund; UK Distributor Status Sterling Denominated Class A Shares of the MLIIF - US Flexible Equity Fund to shareholders of the MLOST - North American Fund; UK Distributor Status Sterling Denominated Class A Shares of the MLIIF - United Kingdom Fund to shareholders of the MLOST - United Kingdom Fund; UK Distributor Status Sterling Denominated Class A Shares of the MLIIF - Continental European Growth Fund to shareholders of the MLOST - European Fund and UK Distributor Status Sterling Denominated Class A Shares of the MLIIF - Global Equity Core Fund to shareholders of the MLOST - Global Fund (together the «New Shares»). The issuance of the New Shares will be carried out in accordance with the Merger Proposal, in exchange for the contribution of all assets and liabilities of MLOST to, respectively, the MLIIF - Sterling Reserve Fund, the MLIIF - US Flexible Equity Fund, the MLIIF - United Kingdom Fund, the MLIIF - Continental European Growth Fund and the MLIIF - Global Equity Core Fund, on the basis of the shareholders' register of MLOST on the Effective Date.
4. to approve that the New Shares of the MLIIF - Sterling Reserve Fund, the MLIIF - US Flexible Equity Fund and the MLIIF - United Kingdom Fund will be issued on the Effective Date at the net asset value per share of the corresponding Funds of MLIIF applicable at the Effective Date.
 The number of New Shares to be so issued shall be calculated on the basis of the ratio of exchange which shall correspond to the net asset value per share of the New Shares of MLIIF - Sterling Reserve Fund, MLIIF - US Flexible Equity Fund and the MLIIF - United Kingdom Fund respectively on the Effective Date in comparison with the net asset value per share of the corresponding shares of the relevant Sub-Funds of MLOST on the Effective Date.
 to approve that the New Shares of the MLIIF - Continental European Growth Fund and of the MLIIF - Global Equity Core Fund will, in all cases be conducted at a one-to-one ratio: investors will receive one share of the MLIIF - Continental European Growth Fund and of the MLIIF - Global Equity Core Fund, respectively for each share they own of the MLOST - European Fund and of the MLOST - Global Fund being merged.
 The New Shares of the MLIIF - Continental European Growth Fund and of the MLIIF - Global Equity Core Fund will, on the Effective Day, be issued at a price corresponding to the net asset value per share of the corresponding Funds of MLOST applicable on the Effective Date.
5. to take note that as from the Effective Date, all assets and liabilities of MLOST shall be transferred to MLIIF, respectively into the MLIIF - Sterling Reserve Fund, the MLIIF - US Flexible Equity Fund, the MLIIF - United Kingdom Fund, the MLIIF - Continental European Growth Fund and the MLIIF - Global Equity Core Fund. For accounting purposes the operations of MLOST will be considered as accomplished for the account of, the MLIIF - Sterling Reserve Fund, the MLIIF - US Flexible Equity Fund, the MLIIF - United Kingdom Fund, the MLIIF - Continental European Growth Fund and the MLIIF - Global Equity Core Fund respectively.
6. to take note that as a result of the Merger, MLOST shall cease to exist and all its shares in issue shall be cancelled
7. to take note that the shareholders of MLOST shall automatically be registered in the share register of MLIIF and share confirmations relating to the New Shares shall be sent out to all former shareholders of MLOST.
8. to accept that as from the Effective Date, shares of the MLIIF - Sterling Reserve Fund, the MLIIF - US Flexible Equity Fund, the MLIIF - United Kingdom Fund, the MLIIF - Continental European Growth Fund and the MLIIF - Global Equity Core Fund respectively attributed to shareholders of the MLOST - Reserve Fund, the MLOST - North American Fund, the MLOST - United Kingdom Fund, the MLOST - European Fund and the MLOST - Global Fund shall in all respects have the same rights as those in the relevant above-mentioned MLIIF Funds issued thereafter, in particular as to their voting rights and as to their entitlement to benefits.
9. to decide that the Effective Date shall be 22 July 2005.
10. Miscellaneous

The extraordinary general meeting is validly constituted and shall validly decide on its agenda if at least one half of the issued shares are present or represented. The items on the agenda of the extraordinary general meeting shall be passed at the majority of two thirds of the shares present or represented at the meeting and voting.

Voting Arrangements

In order to vote at the Meeting:

- the holders of Bearer Shares must deposit their Shares with any of the Company's Paying Agents listed below no later than Monday 2 May 2005 or with any bank or financial institution acceptable to the Company, and the relevant Deposit Receipts (which may be obtained from the Transfer Agent, JP Morgan Bank Luxembourg S.A., 6 route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg or the Investor Service Centre at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg) must be forwarded to the Transfer Agent or the Investor Service Centre of the Company to arrive no later than Monday 9 May 2005. The Shares so deposited will remain blocked until the day after the Meeting or any adjournment thereof;

- the holders of Registered Shares may be present in person or represented by a duly appointed proxy;

- Shareholders who cannot attend the Meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to the Transfer Agent or the Investor Service Centre of the Company at the above address to arrive no later than Monday 9 May 2005. Proxy forms will be sent to registered Shareholders with this Notice and can also be obtained from any of the addresses below.

Morgan Bank Luxembourg

Registered Office of the Company:

6D, route de Trèves
L-2633 Senningerberg
Luxembourg

Paying Agents

(Central Paying Agent)

J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

6 route de Trèves
L-2633 Senningerberg
Luxembourg

United Kingdom

UBS WARBURG (a financial group of UBS A.G.)

1 Finsbury Avenue

London

EC2M 2PP

Attention: Corporate Action - Paying Agency

I (01768/755/98)

The Board of Directors.

WOODLANDER PROJECT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 62.226.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 9 mai 2005 à 15.30 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

I (01670/696/17)

Le Conseil d'Administration.

GESELLSCHAFT ZUR UNIVERSITÄREN FORSCHUNG (G.U.F.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 51.578.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 14 mai 2005 à 12.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2004;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2004;

4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

I (01791/817/17)

Le Conseil d'Administration.

S.G.P.M. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 93.859.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 10 mai 2005 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (01669/696/14)

Le Conseil d'Administration.

BLUESTAR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 103.013.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 10 mai 2005 à 16.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

I (01671/696/16)

Le Conseil d'Administration.

SELLA GLOBAL STRATEGY SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered Office: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 66.772.

Shareholders are informed that the Class Meetings of the SGSS-Internet E-Business, SGSS - Internet Europe Fund, SGSS - Internet Wireless Fund, SGSS - Emerging Markets IT, SGSS - Euro New Markets Fund (the «Absorbed Sub-Funds») and of the SGSS - Internet Fund and SGSS - Quant Equity Euro Fund (the «Absorbing Sub-Funds») held on 15 April 2005 voted in favour of the mergers of the SGSS-Internet E-Business, SGSS - Internet Europe Fund, SGSS - Internet Wireless Fund and SGSS - Emerging Markets IT with the SGSS - Internet Fund and of the merger of the SGSS - Euro New Markets Fund with the SGSS - Quant Equity Euro Fund with effect from 23 May 2005 (the «Effective Date»). Shareholders of the relevant Absorbed Sub-Funds are offered the opportunity to redeem their shares free of charge during a one month period starting as from the date of this notice until the Effective Date of the mergers.

Moreover Shareholders are informed that the Board of Directors of the SICAV has decided to make certain changes to the SICAV which are the following:

1. Liquidation of the SGSS - World Bond, the SGSS - Old to New Economy Fund, the SGSS - High Duration Fund and the SGSS - Quant Equity Fund

As current net assets in these Sub-Funds have, for a period of more than 6 months, been less than the equivalent in Euro of USD 1 million and pursuant to Article 30 of the SICAV's Articles of Incorporation dated 23 October 1998 (and as set forth in the SICAV's Prospectus), the Board of Directors has decided to liquidate these Sub-Funds with effect from 23 May 2005 (the «Effective Date»). From the date of this notice, the Board of Directors has suspended the calculation of the net asset value of each of these Sub-Funds and the issue, redemption and conversion of their shares pending their closure and the redemption of their shares.

Shareholders concerned by these liquidations can refer to the letter to registered shareholders dated 22 April 2005 mentioned below in order to obtain further details for actions to be taken.

2. Implementation of a unified fee structure replacing the current dual structure and including both the investment management fee and the placing agent fee with effect from 23 May 2005.

3. Change of Investment Manager: GestNord FONDI S.G.R. S.p.A. will replace SELLA ASSET MANAGEMENT S.G.R. S.p.A. as principal Investment Manager for all the Sub-Funds with effect from 23 May 2005.

4. Change of Centralization Agent in Italy: BANCA SELLA S.p.A. will replace SELLA ASSET MANAGEMENT S.G.R. S.p.A. as Centralization Agent in Italy for all the Sub-Funds with effect from 23 May 2005.

5. Suppression of the minimum subscription amount for all the Sub-Funds with the exception of the SGSS - Global Portfolio - Institutional where initial applications must be for an amount of not less than euro 500,000.-.

Copies of the letter to registered shareholders dated 22 April 2005 detailing all the liquidations and changes together with copies of the revised prospectus are available from the registered office of the SICAV.

(01699/755/36)

The Board of Directors

DESTINY INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 77.236.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 9 mai 2005 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (01673/696/14)

Le Conseil d'Administration.

CABLINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 86.134.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 10 mai 2005 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

I (01672/696/16)

Le Conseil d'Administration.

COMPAGNIE MARITIME LUXEMBOURGEOISE S.A. (CML), Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 25.179.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le 9 mai 2005 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
5. Nomination de nouveaux Administrateurs.
6. Divers.

I (01712/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

17411

HATFIELD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 59.258.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE

qui se tiendra le mardi 17 mai 2005 à 9.30 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg avec pour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Délibération et décision sur la continuité des activités de la société conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01713/755/20)

Le Conseil d'Administration.

OLCESE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 52.856.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu exceptionnellement le 9 mai 2005 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

I (01674/696/16)

Le Conseil d'Administration.

STANDARD S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 15.235.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le vendredi 13 mai 2005 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (01691/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

BAYSIDE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 66.780.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY MEETING

of the company, which will be held at the head office, on 10 May 2005 at 3.30 p.m.

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
2. Approval of the balance-sheet and profit and loss statement as at 31 December 2004 and allotment of results.

3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending 31 December 2004.
4. Resignation of the Directors and discharge to be given.
5. Nomination of new Directors.
6. Miscellaneous.

I (01702/1023/17)

The Board of Directors.

SHIVLING HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 31.938.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,
qui aura lieu le 9 mai 2005 à 13.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (01704/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

TROIS LUXE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 64.034.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,
qui aura lieu le 11 mai 2005 à 17.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
5. Nomination de nouveaux Administrateurs.
6. Divers.

I (01708/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

SABAREL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 78.408.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY MEETING

of the company, which will be held at the head office, on 10 May 2005 at 3.00 p.m.

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
2. Approval of the balance-sheet and profit and loss statement as at 31 December 2004 and allotment of results.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending 31 December 2004.
4. Despite a loss of more than 50% of the capital of the company the shareholders have voted the continuation of the company.
5. Miscellaneous.

I (01709/1023/17)

The Board of Directors.

17413

FDR GESTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 22.988.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le 10 mai 2005 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
6. Nomination de nouveaux Administrateurs.
7. Divers.

I (01710/1023/18)

Le Conseil d'Administration.

POLIFONTAINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 16.974.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le 9 mai 2005 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
5. Nomination de nouveaux Administrateurs.
6. Divers.

I (01711/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

DAGON HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 48.932.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 mai 2005 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration

Signature

II (01611/000/14)

HOFIPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 35.343.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 mai 2005 à 14.00 heures au 4, rue Tony Neuman L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2004
- affectation du résultat

17414

- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- divers

II (00669/560/15)

Le Conseil d'Administration.

SIFOLD S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 33.867.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 mai 2005 à 11.00 heures au 4, rue Tony Neuman L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2004
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- divers

II (00785/560/15)

Le Conseil d'Administration.

SOLUDEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 4.473.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des Actionnaires qui se tiendra au siège social, 3B, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, le 13 mai 2005 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration sur les opérations et la situation de la Société pour l'exercice 2004
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits de l'exercice 2004
3. Décharge à donner aux Administrateurs
4. Nomination statutaire
5. Divers

Messieurs les Actionnaires voudront bien, trois jours francs au moins avant l'assemblée, déposer leurs titres auprès de la DEXIA-BIL.

II (00931/000/18)

EVOLUTIS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 87.783.

Messieurs les actionnaires de EVOLUTIS SICAV (ci-après la «Société») sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 2 mai 2005 à 11.30 heures au siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Recevoir le rapport du Liquidateur
2. Nomination du Réviseur à la liquidation
3. Divers.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Extraordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions auprès de la BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A. cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Le Liquidateur

II (01465/584/20)

17415

PHOTON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 46.984.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 6 mai 2005 à 15.00 heures au siège social avec pour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Délibération concernant la continuation des activités de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01052/755/20)

Le Conseil d'Administration.

S.A.D.E.M., SOCIETE ANONYME DES ENTREPRISES MINIERES, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 6.016.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE

qui se tiendra le mardi 3 mai 2005 à 15.00 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg, avec pour:

Ordre du jour:

- Rapports de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapports du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels aux 31 décembre 2003 et 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01098/755/18)

Le Conseil d'Administration.

JULIUS BAER MULTISTOCK, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
H. R. Luxembourg B 32.188.

Da das vom Gesetz vorgeschriebene Quorum bei der ersten ausserordentlichen Generalversammlung vom 5. April 2005 nicht erreicht worden ist, werden die Anteilseigner der JULIUS BAER MULTISTOCK hiermit eingeladen, an einer
ZWEITEN AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG
teilzunehmen, die am 10. Mai 2005 um 10.15 Uhr am Sitz der Gesellschaft, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg abgehalten wird.

Die ausserordentliche Generalversammlung hat folgenden einzigen Tagesordnungspunkt, der wie folgt unterteilt ist:

Tagesordnung:

Einzigster Tagesordnungspunkt

- Unterstellung der Gesellschaft unter Teil 1 des Luxemburger Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen (das «Gesetz von 2002»), sowie insbesondere dementsprechende Abänderung von Artikel 3 der Satzung wie folgt:
«Der ausschließliche Gegenstand der Gesellschaft ist die Anlage in übertragbare Wertpapiere jeder Art und/oder in andere liquide Finanzanlagen im Sinne von Artikel 41 Absatz 1 des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 (das «Gesetz von 2002») über Organismen für gemeinsame Anlagen in Wertpapiere, zum Zwecke der Risikostreuung und um den Anteilseignern das Ergebnis der Verwaltung des Anlagevermögens zukommen zu lassen. Die Gesellschaft kann jede Maßnahme treffen und alle Geschäfte durchführen, die sie als zur Erfüllung und Entwicklung ihres Gesellschaftszwecks nützlich erachtet, in dem Umfange, wie es das Gesetz von 2002 erlaubt»,
- weitere Abänderung der Satzung der Gesellschaft, um diese an das Gesetz von 2002 anzupassen,
- Umbenennung der «Anteilklassen» in «Subfonds»,

- Spécification des deux derniers paragraphes de l'article 15,
- Modification du paragraphe 1 ainsi que du point a) de l'article 24 et
- Adoption de la nouvelle charte de la société.

Le calendrier sera arrêté par décision à la majorité de deux tiers des parts de la société, qui seront présentes ou représentées et voteront, approuvées.

Les mandats pour la réunion sont adressés au siège de la société, à l'adresse indiquée ci-dessus, à l'attention de Madame Nadine Schaack (Fax N° +352 4590 3331) au plus tard le 5 mai 2005.

Le projet de la nouvelle charte de la société sera disponible au siège de la société pour être consulté, et une copie sera mise à disposition sur demande.

II (01376/755/34)

Der Verwaltungsrat.

PROMOTION IMMOBILIERE INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 47.689.

L'assemblée générale extraordinaire convoquée pour le 29 mars 2005 n'ayant pas été régulièrement constituée et n'ayant donc pas pu délibérer sur l'ordre du jour lui soumis pour défaut de quorum nécessaire requis, les actionnaires sont priés d'assister à une

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 9 mai 2005 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
- approbation des bilans et comptes de profits et pertes au 31 décembre 2004;
- dissolution anticipée de la société;
- nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

II (01195/1017/16)

Le Conseil d'administration.

EUROPEAN FINANCE & MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 40.110.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 3 mai 2005 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2004;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2004;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- g. divers.

II (01248/045/17)

Le Conseil d'Administration.

MINERAL FUTURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 100.435.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme MINERAL FUTURES S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 3 mai 2005 à 14.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

II (01442/000/15)

Le Conseil d'Administration.

17417

KALVIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 100.165.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 3 mai 2005 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2004;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2004;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

II (01249/045/16)

Le Conseil d'Administration.

HOLDING PAPERMILL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 49.146.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra au siège social à 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, le 6 mai 2005 à 9.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes concernant les années financières se terminant au 31 décembre 2004;
2. Approbation du bilan concernant les années mentionnées ci-dessus et affectation des résultats;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
4. Ratification de la nomination d'un nouvel Administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2006;
5. Divers.

II (01266/000/18)

ORBIS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 90.049.

The

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of ORBIS SICAV will be held at its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg at 3.00 p.m. on Monday 2 May 2005 for the purpose of considering and voting upon the following matters:

Agenda:

1. Reports of the Board of Directors and of the Auditor.
2. Approval of the Financial Statements for the year ended 31 December 2004.
3. Dividend Distribution.
4. Discharge to the Directors for the performance of their duties during the financial year ended 31 December 2004.
5. Re-election of Directors.
6. Re-election of the Auditor.
7. Approval of Directors' fees.
8. Miscellaneous.

Voting:

Resolutions on the agenda of the Annual General Meeting will require no quorum and will be taken as at the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented at the meeting.

Voting Arrangements:

Shareholders who cannot attend the meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to the registered office of the Company to arrive not later than 3.00 p.m. on 29 April 2005. Proxy forms will be sent to registered shareholders with a copy of this notice and can also be obtained from the registered office.

II (01482/041/26)

The Board of Directors.

ALTONA GESTION S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 80.462.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 2 mai 2005 à 10.00 heures au siège social de la société et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes
- approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2004
- affectation du résultat
- quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
- continuation ou non de l'activité de la société en conformité avec l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915
- nominations statutaires
- divers.

II (01509/2046/17)

Le Conseil d'Administration.

MOBILITY INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 73.861.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 mai 2005 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2004;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2004;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

II (01470/817/17)

Le Conseil d'Administration.

QUAIROS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 100.981.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme QUAIRO S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 3 mai 2005 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

II (01441/000/15)

Le Conseil d'Administration.

VEZAR HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 17.806.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 4 mai 2005 à 10.00 heures au siège avec pour:

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2004;
- Affectation du résultat au 31 décembre 2004;

- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

II (01451/000/17)

Le Conseil d'Administration.

KOREA INVEST S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 46.039.

The Shareholders are convened to the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on Tuesday 3th May 2005 at 11.00 a.m. at the registered office with the following agenda:

Agenda:

- To receive and adopt the Management Report of the Directors,
- To receive and adopt the Report of the Statutory Auditor for the year ended 31st December 2004,
- To receive and adopt the annual accounts and appropriation of earnings for the year ended 31st December 2004,
- To grant discharge to the Directors and to the Statutory Auditor in respect of the execution of their mandates to 31st December 2004,
- Renewal of the terms of mandates of the Directors and of the Statutory Auditor,
- Decision to pursue the activity of the company,
- To fix the remuneration of the Statutory Auditor.

In order to be admitted to the General Meeting the shareholders are required to deposit their certificates at the registered office five clear days prior to the date set for the Meeting.

II (01453/755/20)

The Board of Directors.

JULIUS BAER MULTIBOND, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
H. R. Luxemburg B 32.187.

Da das vom Gesetz vorgeschriebene Quorum bei der ersten ausserordentlichen Generalversammlung vom 5. April 2005 nicht erreicht worden ist, werden die Anteilseigner der JULIUS BAER MULTIBOND hiermit eingeladen, an einer

ZWEITEN AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

teilzunehmen, die am 10. Mai 2005 um 10.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg abgehalten wird.

Die ausserordentliche Generalversammlung hat folgenden einzigen Tagesordnungspunkt, der wie folgt unterteilt ist:

Tagesordnung:

Einzigster Tagesordnungspunkt

- Unterstellung der Gesellschaft unter Teil 1 des Luxemburger Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen (das «Gesetz von 2002»), sowie insbesondere dementsprechende Abänderung von Artikel 3 der Satzung wie folgt:
«Der ausschließliche Gegenstand der Gesellschaft ist die Anlage in übertragbare Wertpapiere jeder Art und/oder in andere liquide Finanzanlagen im Sinne von Artikel 41 Absatz 1 des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 (das «Gesetz von 2002») über Organismen für gemeinsame Anlagen in Wertpapiere, zum Zwecke der Risikostreuung und um den Anteilseignern das Ergebnis der Verwaltung des Anlagevermögens zukommen zu lassen. Die Gesellschaft kann jede Maßnahme treffen und alle Geschäfte durchführen, die sie als zur Erfüllung und Entwicklung ihres Gesellschaftszwecks nützlich erachtet, in dem Umfang, wie es das Gesetz von 2002 erlaubt»,
- weitere Abänderung der Satzung der Gesellschaft, um diese an das Gesetz von 2002 anzupassen,
- Umbenennung der «Anteilklassen» in «Subfonds»,
- Spezifizierung der zwei letzten Absätze von Artikel 15,
- Abänderung von Absatz 1 sowie Punkt a) in Artikel 24 und
- Annahme der neuen Satzung der Gesellschaft.

Die Tagesordnung wird durch Beschluß mit einer Mehrheit von zwei Dritteln der Anteile der Anteilseigner, welche anwesend oder vertreten sind und ihre Stimme abgeben, angenommen.

Vollmachten für die Versammlung sind an den Sitz der Gesellschaft, an die oben angegebene Adresse, zu Händen von Frau Nadine Schaack (Fax Nr. +352 4590 3331) zu schicken, spätestens bis zum 5. Mai 2005.

Der Entwurf der abgeänderten und überarbeiteten Satzung kann am Sitz der Gesellschaft eingesehen werden, und eine Kopie davon ist auf Anfrage erhältlich.

II (01378/755/34)

Der Verwaltungsrat.

17420

PARTNER INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 80.904.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 2 mai 2005 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

II (01415/755/21)

Le Conseil d'Administration.

BIPIELLE INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 40.575.

Les Actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 6 mai 2005 à 11 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre et de l'affectation des résultats.
3. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises.
4. Nominations Statutaires.
5. Divers.

Les décisions concernant les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 2 mai 2005 au plus tard auprès de KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

II (01421/755/19)

Le Conseil d'Administration.

BIOPART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 57.504.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 6 mai 2005 à 11.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- Décisions à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01390/755/19)

Le Conseil d'Administration.

JULIUS BAER MULTICASH, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
H. R. Luxembourg B 36.405.

Da das vom Gesetz vorgeschriebene Quorum bei der ersten ausserordentlichen Generalversammlung vom 5. April 2005 nicht erreicht worden ist, werden die Anteilseigner der JULIUS BAER MULTICASH hiermit eingeladen, an einer
ZWEITEN AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG
teilzunehmen, die am 10. Mai 2005 um 10.30 Uhr am Sitz der Gesellschaft, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg abgehalten wird.

Die ausserordentliche Generalversammlung hat folgenden einzigen Tagesordnungspunkt, der wie folgt unterteilt ist:

Tagesordnung:

Einzigster Tagesordnungspunkt

- Unterstellung der Gesellschaft unter Teil 1 des Luxemburger Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen (das «Gesetz von 2002»), sowie insbesondere dementsprechende Abänderung von Artikel 3 der Satzung wie folgt:
«Der ausschließliche Gegenstand der Gesellschaft ist die Anlage in übertragbare Wertpapiere jeder Art und/oder in andere liquide Finanzanlagen im Sinne von Artikel 41 Absatz 1 des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 (das «Gesetz von 2002») über Organismen für gemeinsame Anlagen in Wertpapiere, zum Zwecke der Risikostreuung und um den Anteilseignern das Ergebnis der Verwaltung des Anlagevermögens zukommen zu lassen. Die Gesellschaft kann jede Maßnahme treffen und alle Geschäfte durchführen, die sie als zur Erfüllung und Entwicklung ihres Gesellschaftszwecks nützlich erachtet, in dem Umfang, wie es das Gesetz von 2002 erlaubt»,
- weitere Abänderung der Satzung der Gesellschaft, um diese an das Gesetz von 2002 anzupassen,
- Umbenennung der «Anteilklassen» in «Subfonds»,
- Spezifizierung der zwei letzten Absätze von Artikel 15,
- Abänderung von Absatz 1 sowie Punkt a) in Artikel 24 und
- Annahme der neuen Satzung der Gesellschaft.

Die Tagesordnung wird durch Beschluß mit einer Mehrheit von zwei Dritteln der Anteile der Anteilseigner, welche anwesend oder vertreten sind und ihre Stimme abgeben, angenommen.

Vollmachten für die Versammlung sind an den Sitz der Gesellschaft, an die oben angegebene Adresse, zu Händen von Frau Nadine Schaack (Fax Nr. +352 4590 3331) zu schicken, spätestens bis zum 5. Mai 2005.

Der Entwurf der abgeänderten und überarbeiteten Satzung kann am Sitz der Gesellschaft eingesehen werden, und eine Kopie davon ist auf Anfrage erhältlich.

II (01377/755/34)

Der Verwaltungsrat.

IMMOBRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 36.544.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 3 mai 2005 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2004 et affectation des résultats
3. Quitus des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers.

II (01335/657/15)

CARRY EUROPEAN MARKETS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 74.793.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 mai 2005 à 9.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2003;

17422

4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux comptes;
7. divers.

II (01471/817/18)

Le Conseil d'Administration.

PRICOURT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 68.458.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 mai 2005 à 11.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2004;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2004;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

II (01469/817/17)

Le Conseil d'Administration.

MID HELLAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 99.330.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 3 mai 2005 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2004;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2004;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

II (01499/045/16)

Le Conseil d'Administration.

ANEGADA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 89.821.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra au siège social à 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, le 6 mai 2005 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes concernant les années financières se terminant au 31 décembre 2004;
2. Approbation du bilan concernant les années mentionnées ci-dessus et affectation des résultats;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
4. Ratification de la nomination d'un nouvel Administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2007;
5. Divers.

II (01273/000/18)

17423

YDAVIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 97.583.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société en date du 3 mai 2005 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et acceptation des résolutions du Conseil d'Administration.
2. Présentation et acceptation du rapport du Commissaire aux Comptes.
3. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004.
4. Décision conformément à l'article 100 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 sur la dissolution éventuelle de la société.
5. Affectation du résultat.
6. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
7. Divers.

II (01605/802/18)

Le Conseil d'administration.

HATEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 64.102.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 2 mai 2005 à 16.45 heures au siège social de la société et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes
- approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2004
- affectation du résultat
- quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
- nominations statutaires
- divers.

II (01507/2046/16)

Le Conseil d'Administration.

LUMIERE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 60.352.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 2 mai 2005 à 11.00 heures au siège social de la société et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes
- approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 30 novembre 2004
- affectation du résultat
- quitus à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
- nominations statutaires
- divers.

II (01508/2046/16)

Le Conseil d'Administration.

MARAZZI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 50.869.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 2 mai 2005 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2004

3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre quant à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers.

II (01343/788/17)

Pour le Conseil d'Administration.

GESTIFACTUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 88.235.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 mai 2005 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2004;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2004;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

II (01472/817/17)

Le Conseil d'Administration.

SMET S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 73.442.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 30 avril 2005 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilans, comptes de pertes et profits et affectation des résultats aux 31 décembre 2003 et 31 décembre 2004
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers.

II (01344/788/17)

Le Conseil d'Administration.

FINBELUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 77.948.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03293, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Signatures.

(005130.3/1172/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2005.
